

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Faculté des Sciences Humaines et Sociales  
Département de Sociologie

**Mémoire de fin de cycle**

En vue de l'obtention du diplôme de master en Sociologie

**Spécialité : Sociologie de la Santé**

***« Le rôle de la médecine du travail dans la  
prévention des maladies professionnelles ».***

**- Cas pratique réalisé auprès des médecins du  
travail, Hôpital FRANZ Fanon de Bejaia -**

**Réalisé par :**

Mlle DA FONSECA BIAI Iasmira  
Mlle HAMMICHE Kenza

**Dirigé par :**

Dr. : KICHER Idir

**Devant le jury composé :**

**Président :** Pr. BERRITIMA Abdelhalim  
**Examinatrice :** Pr. LANANE Massika

**Année universitaire : 2022/2023**

## *Remerciements*

*Nous ne saurions exprimer suffisamment notre gratitude envers tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail, que ce soit par leurs conseils, leur soutien, ou leur amitié. Nous tenons à remercier sincèrement notre encadreur, Monsieur Idir KICHER, pour ses précieux conseils et orientations. Nous remercions également les membres du jury pour leur examen attentif et leur évaluation de notre travail. Enfin, nous souhaitons exprimer notre gratitude envers le personnel du service de médecine du travail de l'hôpital Frantz Fanon de Bejaia, en particulier pour leur contribution à l'élaboration de ce modeste travail."*

## ***LISTE DES ABRÉVIATIONS***

<b>MT</b>	Médecine du Travail
<b>MP</b>	Maladie Professionnelle
<b>AC</b>	Accident de Travail
<b>RP</b>	Risque Professionnelle
<b>SST</b>	Santé Sécurité du Travail
<b>CNAS</b>	Caisse Nationale des Assurances Sociales
<b>SMT</b>	Service de Médecine du Travail
<b>TMS</b>	Trouble Musculo-Squelettiques
<b>CHU</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>MA</b>	Maitre Assistant
<b>INRS</b>	Institut National de Recherche et de Sécurité
<b>ACOEM</b>	American College of Occupational and Environmental Medicine
<b>EU-OSHA</b>	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
<b>D.E.M.S</b>	Doctorat en Médecine
<b>SST</b>	Services de Santé au Travail
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## ***LISTE DES FIGURES***

Fig. I.1: Les étapes d'évaluation de risque

# SOMMAIRE

- INTRODUCTION GENERALE 1

- PREMIERE PARTIE : -----PARTIE THEORIQUE

Chapitre I : Problématique et méthodologie de recherche

- I. 1. Raisons et objectifs de choix du theme-----
- I. 2. Problématique-----
- I. 3. Hypothèses de recherché-----
- I. 4. Définition de notions (Concepts clés)-----
- I. 5. La méthode adoptée et la technique utilisée-----
- I. 6. L'échantillon de la recherché-----
- I. 7. Les études antérieures-----

Chapitre II : La médecine du travail

## **Introduction**

- II.1.Présentation et Historique
- II.2. La prévention et ses types
- II.3. Les différentes tâches au sein du service de prévention

## **Conclusion**

Chapitre III : Maladies professionnelles, risques professionnels et accidents du travail

## **Introduction**

- III.1. Maladies professionnelles
- III.2. Risques professionnels
- III.3. Accidents du travail

## **Conclusion**

- DEUXIEME PARTIE : PARTIE PRATIQUE

Chapitre IV : Organisme d'accueil et déroulement de la recherche empirique

## **Introduction**

IV.1. Présentation de l'organisme d'accueil

IV.2. Déroulement de la recherche empirique

IV.3. Les difficultés rencontrées

Conclusion

Chapitre V : Données personnelles et rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia

## **Introduction**

V-a- Les données personnelles des enquêtés

V-b- L'importance de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia

V-c- Le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia

Conclusion

## **- CONCLUSION GENERALE**

*Références bibliographiques*

*Liste des tableaux*

*Liste des figures*

*Liste des abréviations*

*Annexe*

# **INTRODUCTION GENERALE**

### INTRODUCTION GENERALE

L'hôpital Frantz Fanon de Bejaia, a été construit par le décret présidentiel du 03/06/1893, à sa construction, il été nommé « Hôpital civil de Bougie ». D'après les archives du répertoire des malades hospitalisées, l'hôpital a commencé ses activités en janvier 1896. Quelques années après l'indépendance, il a pris le nom du «Secteur sanitaire de Bejaia ». Vers les années 1991 il devient « Hôpital Frantz Fanon » du nom du célèbre psychiatre français, connue pour son engagement en faveur de l'indépendance de l'Algérie durant la guerre de libération (1954-1962).<sup>1</sup>

Hôpital Frantz Fanon, il est composé de onze (11) services spécialisé que sont : anatomie et cytologie pathologique, chirurgie Maxillo-faciale, médecine de travail, médecine légale, néphrologie-hémodialyse, oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, hématologie, maladies infectieuses, pneumo-physiologie et psychiatrie. Notre étude est intéressée précisément dans service spécialisé de médecine du travail.

Le service de médecine du travail de l'hôpital Frantz Fanon est composé de un (1) médecin chef de service, un (1) maître assistant, onze (11) personnel médical, quatre (4) personnel paramédical, deux (2) nombre d'unité et des médecins assistants.

La médecine du travail est une spécialité médicale qui a pour objectif de prévenir les risques professionnels et d'améliorer la santé des travailleurs. En effet, elle a un rôle primordial dans la prévention des maladies professionnelles. Les maladies professionnelles sont des pathologies liées directement ou indirectement à l'exercice d'une profession. Elles peuvent être causées par l'exposition à des agents chimiques, physiques, biologiques ou encore à des conditions de travail pénibles.<sup>2</sup>

Le médecin du travail est le spécialiste qui est chargé de la prévention, du suivi et de la prise en charge des maladies professionnelles. Il est un acteur clé dans la gestion de la santé au travail et dans la protection des travailleurs. Il a pour mission de détecter précocement les signes de maladies professionnelles, d'évaluer les risques liés à l'activité professionnelle et de proposer des mesures de prévention adaptées.

---

<sup>1</sup> A propos du CHU [www.chubejaia.dz](http://www.chubejaia.dz) (page consultée le 04 oct. 2023, 01 :53)

<sup>2</sup> Médecine-CHU-de-Bejaia <http://www.univ-bejaia.dz> (page consultée le 04 oct. 2023, 03 :27)

La médecine du travail a pour mission d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail. Elle est réglementée par la loi et est obligatoire dans de nombreux pays. Les médecins du travail travaillent en étroite collaboration avec les employeurs, les travailleurs et les représentants du personnel pour identifier les risques professionnels et proposer des mesures de prévention adaptées.

Les maladies professionnelles sont des maladies qui sont causées par l'exposition à des agents nocifs sur le lieu de travail. Les médecins du travail peuvent aider à prévenir l'apparition de ces maladies en identifiant les risques professionnels et en proposant des mesures de prévention adaptées. La médecine du travail joue un rôle important dans la gestion des maladies professionnelles. Ils peuvent également aider à diagnostiquer et à traiter les maladies professionnelles en proposant une surveillance médicale régulière des travailleurs exposés.<sup>3</sup>

Dans la réadaptation et la réinsertion professionnelle des travailleurs atteints de maladies professionnelles, la médecine du travail peut également jouer un rôle important dans la réadaptation et la réinsertion professionnelle des travailleurs atteints de maladies professionnelles. Ils peuvent proposer des mesures de réadaptation pour aider les travailleurs à retrouver leur capacité de travail et leur intégration professionnelle. Elle contribue ainsi à préserver la santé et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail et à favoriser leur réinsertion professionnelle en cas de maladie ou d'accident professionnel.

Les médecins du travail sont formés pour évaluer les risques professionnels auxquels les travailleurs sont exposés et pour proposer des mesures de prévention adaptées. Ils peuvent aussi aider à identifier les travailleurs qui sont particulièrement vulnérables aux risques professionnels et proposer des mesures de protection spécifiques.

Dans la gestion des accidents du travail, les médecins du travail peuvent également jouer un rôle important. Ils peuvent aider à diagnostiquer et à traiter les lésions professionnelles et proposer des mesures de réadaptation pour aider les travailleurs à retrouver leur capacité de travail.<sup>4</sup>

En outre, elle peut également jouer un rôle clé dans la promotion de la santé au travail. Les médecins du travail peuvent proposer des actions de prévention pour

---

<sup>3</sup> <https://mapcarta.com/fr> (accédé 12 mars 2023, 15:02)

<sup>4</sup> Missions du médecin du travail [www.atousante.com](http://www.atousante.com) (accédé 13 mars 2023, 01 :13)



promouvoir la santé physique et mentale des travailleurs et pour réduire les comportements à risque.

Elle est concernée par l'organisation et la gestion de la santé et de la sécurité au travail. Les médecins du travail peuvent travailler en étroite collaboration avec les employeurs et les représentants des travailleurs pour élaborer des politiques de santé et de sécurité au travail et pour assurer la conformité avec la réglementation en vigueur.

Enfin, la médecine du travail est une spécialité médicale qui couvre un large éventail de domaines et qui est essentielle pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail. Les médecins du travail peuvent jouer un rôle important dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies professionnelles, ainsi que dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail.<sup>5</sup>

Dans ce contexte, notre mémoire de fin de cycle portera sur le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles. Cette étude nous a permis d'identifier les différentes actions mises en place par les médecins du travail pour prévenir les maladies professionnelles, de comprendre leur rôle dans le dépistage précoce des maladies professionnelles, ainsi que leur contribution à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. L'analyse de ces différents éléments nous a permis de mettre en lumière l'importance de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles et la protection de la santé des travailleurs. Notre travail est divisé en deux parties : théorique et pratique. La première est composée de trois (03) chapitres, qui sont comme suit :

- Le premier chapitre présente la problématique et méthodologie de recherche;
- Le deuxième chapitre se base sur la médecine du travail ;
- Le troisième chapitre est consacré aux maladies professionnelles.

Quant à la deuxième partie, elle est composée de deux chapitres, classés quatrième et cinquième par rapport à l'ensemble du travail, et qui sont comme suit :

- Organisme d'accueil et déroulement de la recherche empirique ;
- Et enfin, nous trouverons le cinquième et dernier chapitre qui porte sur les données personnelles de nos enquêtés, ainsi que le rôle de la médecine du travail dans la

---

<sup>5</sup> N. Cocagne, L. Biard, M. Michel, Santé publique Médecine légale (accédé 27 mars 2023, 09 :23)

prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital FRANZ Fanon de Bejaia.

**PREMIERE PARTIE :**  
**PARTIE THEORIQUE**

**CHAPITRE I :**  
**PROBLEMATIQUE ET**  
**METHODOLOGIE DE**  
**RECHERCHE**

### **I. 1 Raisons et objectifs de choix du thème**

#### **I.1.a Raisons objectives**

Étant donné que la sociologie de la santé étudie les différentes mutations dans le monde du travail afin d'aider dans la promotion de la santé (l'absence d'infirmité) des travailleurs en milieu de travail, donc cela vient de nous motivé à étudier de façon à améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés.

#### **I.1.b Raisons subjectives**

Afin d'avoir la connaissance sur davantage des maladies professionnelles et connaître le tache de travail de staff médical en milieu du travail et savoir comment un sociologue de la santé peut intervenir.

#### **I.1.c L'objectif de la recherche**

L'objectif de notre recherche est d'élargir la connaissance sur la médecine du travail: son rôle et ces avantages et son apport pour la santé au travail et le bien être des praticiens.

Afin de connaître la relation entre la médecine du travail et le sociologue de la santé: comment eux peuvent s'interagir pour prévenir et aider les salariés en situation des risques professionnelles.

### **I. 2 Les études antérieures**

Il existe de nombreuses études antérieures sur le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles. Voici quelques exemples de recherches réalisées dans ce domaine :

Étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

I.7.a -L'OMS a publié des études et des lignes directrices sur la médecine du travail et la prévention des maladies professionnelles. Ces documents mettent en évidence l'importance de l'évaluation des risques, de la surveillance médicale et de la promotion de la santé au travail pour réduire l'incidence des maladies liées au travail.<sup>6</sup>

I.7.b -Étude de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

---

<sup>6</sup> SICAVEL Laérciz da Rosa Abel Carlos, Mémoire du master2; L'apport de la médecine du travail face aux Risques Psychosociaux chez les salariés de l'usine du Groupe Kernou Aluminium, Usine Kernou Aluminium, 2021, pag 100

## **CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

---

: L'EU-OSHA a réalisé plusieurs études sur l'efficacité des services de médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles. Ces études ont montré que la surveillance médicale régulière, l'identification précoce des risques et les interventions de prévention appropriées contribuent à réduire les maladies professionnelles et à améliorer la santé des travailleurs.

I.7.c Étude de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : L'INRS en France a mené diverses recherches sur la médecine du travail et la prévention des maladies professionnelles. Ces études ont abordé des sujets tels que l'évaluation des risques professionnels, l'efficacité des programmes de surveillance médicale et l'impact des interventions préventives sur la réduction des maladies professionnelles.

I.7.d Étude de l'American College of Occupational and Environmental Medicine (ACOEM) : L'ACOEM a publié des recherches et des recommandations sur le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles aux États-Unis. Ces études ont mis en évidence l'importance de l'évaluation des risques, de l'éducation des travailleurs et de l'élaboration de politiques de prévention efficaces pour réduire les maladies professionnelles.

I.7.e "Évaluation de l'efficacité des programmes de médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles : étude de cas dans une entreprise du secteur manufacturier" Résumé : Ce mémoire de fin d'études examine l'efficacité des programmes de médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles. Il se concentre sur une étude de cas menée dans une entreprise du secteur manufacturier, en évaluant l'impact des examens médicaux réguliers, des évaluations des risques et des interventions préventives sur la santé et la sécurité des travailleurs.

I.7.f "Analyse des pratiques de prévention des maladies professionnelles par les médecins du travail: étude comparative dans différentes industries" Résumé : Cette étude comparative examine les pratiques de prévention des maladies professionnelles mises en œuvre par les médecins du travail dans différentes industries. Le mémoire analyse les protocoles de surveillance de la santé, les évaluations des risques et les recommandations préventives adoptées par les médecins du travail, en mettant l'accent sur les différences observées d'une industrie à l'autre. <sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> SICAVEL Laérciz da Rosa Abel Carlos, Mémoire du master2; L'apport de la médecine du travail face aux Risques Psychosociaux chez les salariés de l'usine du Groupe Kernou Aluminium, Usine Kernou Aluminium, 2021, pag 100

I.7.g “Étude de l’impact de la médecine du travail dans la prévention des maladies respiratoires professionnelles : cas des travailleurs exposés à des substances toxiques”  
Résumé : Ce mémoire se concentre sur l’impact de la médecine du travail dans la prévention des maladies respiratoires professionnelles chez les travailleurs exposés à des substances toxiques. Il examine les mesures de surveillance de la santé, les tests de dépistage et les programmes d’éducation et de sensibilisation mis en place par les médecins du travail pour réduire les risques et améliorer la santé pulmonaire des travailleurs.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> SICAVEL Laérciz da Rosa Abel Carlos, Mémoire du master2; L’apport de la médecine du travail face aux Risques Psychosociaux chez les salariés de l’usine du Groupe Kernou Aluminium, Usine Kernou Aluminium, 2021, pag 100

### I. 3 Problématique

La médecine du travail est une spécialité médicale qui vise à protéger la santé des travailleurs. Elle a pour rôle principal de prévenir les maladies professionnelles en identifiant les risques professionnels et en proposant des mesures de prévention adaptées.

Les médecins du travail travaillent en étroite collaboration avec les employeurs pour identifier les risques liés à l'environnement de travail et pour proposer des mesures préventives. Ils effectuent des examens médicaux réguliers pour détecter les maladies professionnelles à un stade précoce, ce qui permet une prise en charge rapide et efficace.

La médecine du travail joue également un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité au travail. Ces programmes comprennent des formations pour les travailleurs sur les risques professionnels et les mesures de prévention à adopter.<sup>9</sup>

Une étude publiée en 2017 dans la revue BMC Public Health a examiné le rôle de la médecine du travail dans la prévention des troubles musculo-squelettiques chez les travailleurs.

Une étude publiée en 2015 dans la revue Occupational and Environmental Medicine a examiné l'impact de la médecine du travail sur la prévention des maladies professionnelles dans les pays en développement.

La Caisse Nationale d'Assurance Sociale (CNAS) d'Alger a organisé une journée d'études portes ouvertes pour les travailleurs et les employeurs, consacrée à la Commission d'Hygiène et de Sécurité, qui est un organe vital pour la sécurité et la santé des travailleurs. Selon le directeur de la CNAS, Bouguettouf Dhiaelhak, cette campagne vise à promouvoir la culture de la sécurité et de la santé au travail, conformément au plan d'action initié par la direction générale de la CNAS pour renforcer les activités de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Mme Lakhdar Chaouch Safia, responsable de la cellule de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles à la CNAS d'Alger, a déclaré que jusqu'au 30 octobre 2022, 3120 accidents de travail, dont 12 mortels, ont été déclarés.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> N. Cocagne, L. Biard, M. Michel, Santé publique Médecine légale (accédé 02 juin 2023, 14 :44)

<sup>10</sup> CNSAS d'Alger : 3120 accidents de travail enregistrés à fin octobre 2022, [www.lapatrienews.dz/CNSAS d'Alger\\_3120 accidents de travail enregistrés à fin octobre 2022](http://www.lapatrienews.dz/CNSAS_d'Alger_3120_accidents_de_travail_enregistrés_à_fin_octobre_2022) (accédé 19 mai 2023, 22 :03)



## **CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

---

Bien que ces chiffres restent élevés, elle a souligné qu'ils ont diminué par rapport aux années précédentes, où le nombre de décès était de 30 victimes. Selon Dr. Lakhdar Chaouch, cette baisse s'explique notamment par les sorties quotidiennes effectuées dans les entreprises d'Alger.

En ce qui concerne la répartition des accidents par secteur, l'intervenante a affirmé que le BTPH représentait à lui seul 60 % du total enregistré, suivi des Services. Elle a également souligné un manque important de formation et d'information en matière de HSE dans les entreprises, ce qui contribue à augmenter le risque professionnel. L'étude organisée pour la CNAS pour promouvoir la culture de la sécurité et de la santé au travail en Alger. Les chiffres des accidents de travail ont diminué, mais restent élevés, notamment dans le secteur du BTPH. Il est important de renforcer la formation et l'information en matière de HSE pour réduire le risque professionnel dans les entreprises.<sup>11</sup>

En résumé, la médecine du travail est un acteur clé de la prévention des maladies professionnelles. Elle contribue à la protection de la santé des travailleurs en identifiant les risques professionnels et en proposant des mesures préventives adaptées.

Afin d'atteindre les objectifs de recherche escomptés, nous avons réalisé notre étude au sein de l'hôpital Frantz Fanon, et plus précisément dans son service de Médecine de travail. En rapport à notre recherche, on constate qu'à une confrontation entre le rôle de la médecine du travail sur le plan de la prévention des maladies professionnelles et la réalité, donc nous avons centralisé notre recherche sur une question générale dont nous avons essayé de répondre à la fin de notre recherche et dont la question est la suivante :

- *Quel est le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles ?*

Pour pouvoir répondre à notre questionnement, nous avons émis l'hypothèse ci-dessous.

---

<sup>11</sup> CNSAS d'Alger : 3120 accidents de travail enregistrés à fin octobre 2022, [www.lapatrienews.dz/CNSAS d'Alger\\_3120 accidents de travail enregistrés à fin octobre 2022](http://www.lapatrienews.dz/CNSAS_d'Alger_3120_accidents_de_travail_enregistrés_à_fin_octobre_2022) (accédé 19 mai 2023, 22 :03)

### I. 4 Hypothèse de recherche

Selon les acteurs Campenhoudt et Quivy, «une hypothèse est une proposition provisoire qui anticipe une relation entre deux termes (concepts ou phénomènes).

Elle demande donc à être vérifiée et elle devra être confrontée ultérieurement à des données d'observation ».

L'hypothèse de notre recherche est :

*« Le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles, consiste à éviter les maladies professionnelles et les accidents du travail à travers des visites périodiques, la sensibilisation, l'information et l'orientation ».*

A cet effet, nous dirions que *le rôle préventif de la médecine du travail* dépend et ne peut se faire sans s'appuyer sur *les visites périodiques, la sensibilisation, l'information et l'orientation*.<sup>12</sup>

### I. 5 Définition de notions (concepts clés)

#### I.4.a La médecine du travail

La médecine du travail est une spécialité médicale qui a pour objet la promotion de la santé des travailleurs, la prévention des atteintes à la santé en relation avec le travail, l'amélioration des conditions de travail et le suivi médical des travailleurs tout au long de leur carrière.<sup>13</sup>

#### I.4.b Rôle

Désigne la configuration de modèles de conduites relativement stables associées à une position ou une fonction dans un système.

#### I.4.c Selon Georges Friedman

---

<sup>12</sup> Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, Manuel de recherche en science sociales. 5<sup>e</sup> édition, Paris 2017, P.166-169

<sup>13</sup> enamts. la médecine du travail. 2013 (accédé 17 mai 2023, 14 :27)

«Le travail est un facteur de production, il mobilise des savoir-faire, permet à l'homme de s'affranchir des contraintes du milieu et contribue ainsi à la création des richesses». <sup>14</sup>

### **I.4.d Le médecin du travail**

Le médecin du travail est un professionnel de la santé qui intervient auprès des entreprises. Sa spécialisation est d'établir un lien entre la santé et le travail à partir de l'analyse des conditions de travail et dans un but de prévention et de réparation. Il veille à l'hygiène et à l'éducation sanitaire des sociétés. Il reçoit les travailleurs pour des examens médicaux et a un rôle de conseiller pour l'employeur et employé afin d'améliorer la santé et la sécurité des salariés.

Il détermine si l'employeur est apte à exercer son travail physiquement et psychologiquement, par ailleurs il peut éventuellement en cas d'inaptitude totale ou partielle intervenir pour une modification de poste. Il est aussi connu comme de médecin de prévention. <sup>15</sup>

### **I.4.e Maladie professionnelle**

On peut définir la maladie professionnelle comme une maladie due au travail et se développe dans les conditions habituelles de ce dernier.

On admet qu'une maladie est d'origine professionnelle parce qu'elle est spécialement fréquente dans une profession, qu'on a pu la reproduire expérimentalement, etc. <sup>16</sup>

### **I.4.f Accidents du travail**

«Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail...également... l'accident survenu aux travailleurs... pendant le trajet de la résidence au lieu du travail et vice versa...» (Article 415 du code de sécurité sociale). <sup>17</sup>

### **I.4. e Accident**

---

<sup>14</sup> Dictionnaire Larousse

<sup>15</sup> [http:// www.google.com/amp/medecinelegale.wordpress.com](http://www.google.com/amp/medecinelegale.wordpress.com) Législation de la médecine du travail /Document de médecine Légale (accédé 17 mai 2023, 01 :54)

<sup>16</sup> Manette R, Delooz P, Demet F, Kreit D, les maladies professionnelles, 2<sup>e</sup> édition, Paris 2001, page 37

<sup>17</sup> N. Cocagne, L. Biard, M. Michel, Santé publique Médecine légale, item 109, Paris 2007, page 84

C'est un événement inattendu néfaste ou dommageable.

### I.4.g Le risque professionnel

Selon les travaux préparatoires de la loi du 24 décembre 1963, le risque professionnel devait consister dans « le risque de contracter une maladie professionnelle par la seule présence de la victime sur les lieux de travail, alors même que le travail qu'elle effectue dans l'entreprise n'est pas susceptible de provoquer la maladie». <sup>18</sup>

## I. 6 La méthode adoptée et la technique utilisée

### I.5.a Méthode

L'adoption de la méthode est crucial dans la réalisation d'une recherche scientifique, la validité des résultats dépend de la méthode adoptée. « *Quel que soit l'objet d'étude, la valeur des résultats dépend de celle des méthodes mise en œuvre* ». <sup>19</sup>

Dans chaque recherche scientifique, l'adoption d'une méthode est indispensable pour permettre au chercheur de découvrir les aspects de la réalité qui sont pertinents pour sa recherche. Le choix de la méthode dépend de la nature de l'objet d'étude, de la problématique posée et de la population étudiée.

Dans notre recherche, on a adopté la méthode qualitative, qui consiste en un «ensemble de procédures pour qualifier des phénomènes visent d'abord à comprendre le phénomène à l'étude, il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés on se base d'avantage sur l'étude de cas ou de petits nombres d'individus». Elle permet d'établir le sens des propos recueillis ou des comportements observés, et de fournir des informations détaillées sur les expériences et les perceptions des individus étudiés.

Il est indispensable d'adopter une méthode appropriée pour obtenir des résultats fiables et pertinents. Nous avons choisi d'adopter la méthode qualitative pour comprendre en profondeur le phénomène étudié.

### I.5.b Technique

---

<sup>18</sup> Région Job.com/observatoire-métier Les maladies professionnelles, Pol Delooz, Damien Kreit, préface de Philippe Gossiries, DROIT SOCIAL, 2eme édition, page 37

<sup>19</sup> Jean Claude Combissie, « *la méthode en sociologie* », 2<sup>e</sup> édition casbah, Alger 2011, p74

Il est nécessaire dans toute recherche scientifique d'utiliser des procédés opératoires, appelés techniques, qui peuvent être utilisés dans la réalité pour obtenir des données précises et fiables.

Dans notre recherche, nous avons opté pour la technique de l'entretien directif, *«qui est une technique directe d'investigation scientifique utilisée auprès d'individus pris isolément, mais aussi dans certain cas, auprès de groupe qui permet de l'interroger de façon semi directive»*.<sup>20</sup>

Notre guide d'entretien était composé de 13 questions ouvertes, réparties en 3 axes correspondant aux indicateurs sur le terrain.

Le premier axe contenait des questions les données personnelles des enquêtés, le deuxième axe portait sur l'importance de la médecine du travail dans la détection des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia, tandis que le troisième axe s'intéressait au rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia.

Cette méthode nous a permis d'obtenir des données précises et détaillées sur les expériences et les perceptions des individus étudiés.

### **I. 7 L'échantillon de la recherche**

Selon Zabre Ambroise: «l'échantillonnage est un ensemble des procédés visant à la sélection d'une fraction de la population, telle qu'elle puisse être considérée comme représentative de la population totale de référence. C'est donc une procédure par laquelle un petit nombre d'unités d'analyses sont sélectionnées pour être étudiées dans le but de généraliser les résultats à la population mère, appelée l'univers».<sup>21</sup>

Pour la réalisation de notre travail on a opté pour l'échantillonnage probabiliste aléatoire simple, que c'est facile à mettre en œuvre, il s'agit de tirer au hasard des individus qui ont tous la même probabilité d'être sélectionnés «Anger Maurice ». Dont nous avons pu interroger sept (07) médecins sur un total de quatorze (10).

---

<sup>20</sup> Maurice Angers, *initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 3<sup>e</sup> édition casbah, Alger 1997, P140 et 156.

<sup>21</sup> Zagre Ambroise, « *Méthodologie de recherche en science sociale* », Harmattan, 2<sup>e</sup> édition, Paris 2013, page 73-74

**CHAPITRE II :**  
**LA MEDECINE DU**  
**TRAVAIL**

## INTRODUCTION

Ce chapitre traite de la santé au travail, en commençant par une petite introduction sur la médecine du travail, puis la définition de la médecine du travail, statut, fonction, historique après on passe par des règles générales en matière de médecine du travail en Algérie, ensuite, le chapitre aborde l'organisation en donnant les détails sur les postes de travail, financement, contrôle et en finissant par la prévention, sa définition et les types de prévention.

II.1 La loi concernant « *organisation des services médicaux du travail* » a été promulguée le 11 octobre 1946 en France. La santé professionnelle rend obligatoire l'accès aux services médicaux du travail pour tous les employés.<sup>22</sup>

La médecine du travail qui a évolué vers le concept « santé au travail », vise principalement à protéger de la santé physique, mentale et sociale des travailleurs contre les risques liés à leur emploi ou aux conditions dans lesquelles est exercé leur activité.

### II.1. a Définition

En France, l'article L. 4622-3 du Code du travail stipule précisément que la médecine du travail consiste "à éviter toute altération de la santé des travailleurs due à leur travail, notamment en surveillant leurs conditions au travail, les risques de contagion et leur état de santé". La médecine du travail désigne à la fois une spécialité médicale axée sur la prévention des atteintes à la santé des employés (accidents du travail, maladies professionnelles...)<sup>23</sup>

### II.1. b Statut

Le médecin du travail est un professionnel de haut niveau. Il est nécessairement titulaire d'un doctorat en médecine (D.E.M.S). Il est considéré comme un conseiller de l'employeur pour toutes les questions relatives à la santé, à l'hygiène et à la sécurité en milieu professionnel. La loi lui garantit une indépendance dans l'exercice de sa profession.

---

<sup>22</sup> <http://Gouvernement.fr> (accédé 17 mai 2023 , 01 :47)

<sup>23</sup> [Emploi.lefigaro.fr](http://Emploi.lefigaro.fr) (accédé 17 mai 2023, 02 :03)

Comme tout médecin, il est tenu au secret médical et au secret industriel. Il assume également une responsabilité pénale et civile.<sup>24</sup>

Le médecin du travail peut être impliqué dès le début dans la politique de prévention mise en œuvre dans l'entreprise. Il joue alors clairement un rôle de conseil. Il peut également dispenser des formations relatives à la sécurité et à l'hygiène (formation aux premiers secours, manutention ou risques chimiques, etc.). Ces initiatives ont un impact accru lorsqu'elles sont dispensées par le médecin de prévention.

Le médecin du travail a un double objectif. Tout d'abord, il veille à ce que les employés soient en mesure d'exercer leurs fonctions en tenant compte de leur état de santé actuel. Ensuite, il assure leur bien-être en surveillant les risques associés à leur travail. Dans les deux cas, il s'agit d'une activité préventive plutôt que curative, ce qui explique pourquoi on le qualifie également de "médecin de prévention".

En France, la spécialisation en médecine du travail a longtemps eu une réputation peu favorable pour diverses raisons. Toutefois, avec l'apparition de nouvelles pathologies liées à l'innovation technologique, ce domaine est en pleine évolution. Malgré cela, peu d'étudiants se tournent vers cette spécialisation, ce qui entraîne un nombre important de postes vacants.

En France, les médecins du travail exercent principalement au sein de services de santé au travail (SST) dont la mission est de préserver le bien-être psychophysique des employés en lien avec leur environnement. Pour cela, ils mettent en place d'actions de santé, assurent des salariés et conseillent les employeurs. Les médecins du travail peuvent être employés directement dans des grandes entreprises ou via un SST, ou encore travailler dans la fonction publique en tant que titulaires ou contractuels. Cependant, seule une petite minorité exerce en libéral.<sup>25</sup>

### **II.1. c Fonction**

En tant que professionnel indépendant, le médecin du travail a pour tâche principale la prévention : il cherche à éviter toute détérioration de la santé des employés due à leur travail. Il assure donc une surveillance régulière de leur état de santé et conseille

---

<sup>24</sup> Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maître de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6ème année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif

<sup>25</sup> WWW.Médecine du travail: pourquoi choisir la France. pnp-conseil.com (accédé 18 mai 2023, 02 :34)



les employeurs sur les mesures nécessaires à prendre pour la préserver. À tout moment, un employeur ou un salarié peut solliciter l'intervention d'un médecin du travail.<sup>26</sup>

Son action vise à éliminer les facteurs de risque, à surveiller la santé du travailleur en fonction de son âge et de son environnement professionnel, ainsi qu'à réduire au minimum les conséquences du travail sur la santé.

De cette façon, le médecin du travail ou un infirmier collaborateur se retrouve en contact avec le salarié à plusieurs reprises tout au long de sa carrière : les rencontres sont obligatoires lors de l'entrée en fonction du salarié, à moins qu'il n'ait déjà effectué une visite au cours des cinq années précédentes.

Une consultation doit ensuite être réalisée au moins tous les cinq ans en général. Le médecin du travail est également chargé de conseiller les employeurs afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire les risques professionnels.

Dans ce contexte, il peut être nécessaire qu'il effectue des inspections sur les sites de travail. Annuellement, il élabore un rapport qui informe notamment le comité d'entreprise et l'employeur sur les dangers professionnels présents au sein de l'entreprise.<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup> <https://www.quali-sante.com> (accédé 17 mai 2023, 02 :17)

<sup>27</sup> [Economie.gouv.fr](http://Economie.gouv.fr) (accédé 17 mai 2023, 02 :23)

**II.1. d Historique**

Cela démontre les contributions historiques de différents médecins et scientifiques à la médecine du travail:

À l'époque des Pharaons, des ouvriers souffraient de lumbago lors de la construction des pyramides et les tisserands étaient atteints de gênes respiratoires.

**Hippocrate** décrivait l'asthme chez les tailleurs, les pêcheurs, les agriculteurs, ainsi que la colique de plomb chez les métallurgistes.

**Hakim Ibn-sina** a étudié les toxiques minéraux, la pollution de l'air, et a évoqué le concept d'ergonomie de conception.

Un alchimiste, astrologue et médecin suisse, appelé **Paracelse(1493-1541)**, a fondé une étude sur les maladies des " mineurs et le mal des montagnes".

Un professeur de médecine **Bernardino Ramazzini (1633-1714)**, est considéré comme le père fondateur de la médecine du travail. Il a publié en 1713 le Traité des maladies des artisans.

**Percival Pott (1713-1788)**, c'est un chirurgien britannique, a établi un lien entre la suite: le cancer du scrotum chez les petits ramoneurs de Londres. Est établie une relation pour la première fois entre un cancer et une profession Benjamin

**Franklin (1706-1790)** a étudié la toxicité du plomb et son rôle dans l'apparition du saturnisme, notamment chez les cristalliers et les céramistes.

Un pionner de la médecine du travail française **Louis-René Villermé(1782-1863)**, à mise en place des premières lois réglementant le temps de travail des enfants en 1841.

**René Barthe (1923 à 1930)**, a organisé l'un des premiers services de médecine du travail et développé le concept de médecine préventive. Les missions de médecine d'usine incluent l'organisation de l'hygiène industrielle et ainsi la pratique des soins d'urgence et des consultations. A été créée la commission internationale de médecine du travail en 1996.<sup>28</sup>

---

28 Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maitre de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6eme année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif

**II.1. e EN ALGÉRIE**

La législation (loi 88/07 du 26 janvier 1988), concernant l'hygiène, la sécurité et la santé au travail.

Cette loi a pour objectif de définir les méthodes et les moyens visant à garantir aux travailleurs les meilleures conditions en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, ainsi que d'identifier les personnes et les organismes employeurs responsables de l'application des mesures requises. Les dispositions de cette loi s'appliquent à tous les employeurs, quelle que soit leur secteur d'activité.<sup>29</sup>

**II.1. f Règles générales en matière de médecine du travail**

Cela résume les objectifs de la médecine du travail dans le cadre de ses missions définies par la loi n°88, 27 janvier 1988, en Algérie.

**Art.12.** La préservation de la santé des travailleurs par la médecine du travail fait intégralement partie de la politique nationale de santé.

La médecine du travail a un rôle principalement préventif et accessoirement curatif dans le cadre des missions définies par la législation.

- **Les objectifs établis sont suivants :**

- ❖ Contribuer à garder le plus haut niveau de bien-être physique et mental des travailleurs dans tous les secteurs d'activité, afin d'améliorer leurs capacités de travail et de création;
- ❖ Éviter et sécuriser les travailleurs contre les risques susceptibles de provoquer des accidents ou des maladies professionnelles, ainsi que tout préjudice pour leur santé ;
- ❖ Identifier et surveiller les facteurs susceptibles d'affecter la santé des travailleurs sur les lieux de travail, en vue de les réduire ou de les éliminer ;
- ❖ Assurer et maintenir l'adéquation entre les capacités physiologiques et psychologiques des travailleurs et les emplois qui leur sont proposés, ainsi qu'adapter le travail à chaque individu.;

---

29 Algérie - Loi n° 88-07 de 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail (accédé 19 mai 2023, 23 :34)

- ❖ Réduire les cas d'invalidité et prolonger la vie active des salariés;
- ❖ Établir la valeur de niveau de santé des travailleurs dans leur milieu de travail ;
- ❖ Planifier les soins d'urgence pour les travailleurs, le traitement des maladies professionnelles et liées au travail et assurer la prise en charge des traitements ambulatoires;
- ❖ Contribuer à la préservation de l'environnement par rapport à l'humain et écologique.
- ❖ Identifier et surveiller les facteurs qui peuvent affecter la santé des travailleurs sur les lieux de travail, dans le but de les réduire ou de les éliminer.

### II.1. g **Organisation de la médecine du travail**

Conformément à l'article.13 à 18,de la loi n°88, journal officiel de la République Algérienne, 27 janvier 1988, l'employeur est tenu de mettre en place un service de médecine du travail, conformément à des normes établies par la réglementation en vigueur.

L'employeur a l'obligation légale d'organiser la médecine du travail, et les frais associés sont à sa charge.

La médecine du travail est pratiquée sur les lieux de travail. Si les normes mentionnées ci-dessus ne contraignent pas l'employeur à créer un service de médecine du travail, il est tenu soit de créer ou de participer à la création d'un service inter-entreprises de médecine du travail sur une base territoriale, soit d'établir une convention avec le secteur sanitaire selon un modèle préétabli. Si le secteur sanitaire ne peut répondre à la demande de l'employeur ou ne respecte pas ses obligations, l'employeur est tenu d'établir une convention, selon un modèle préétabli, avec une structure compétente en médecine du travail ou un médecin habilité.

Les services de santé sont chargés d'organiser, coordonner, évaluer et contrôler les activités de médecine du travail, ainsi que d'assurer la formation continue des professionnels de santé.<sup>30</sup>

---

<sup>30</sup> joradp.dz. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (accédé 17 mai 2023, 02 :45)

L'exercice de la médecine du travail est soumis aux dispositions législatives en vigueur, notamment à la loi n° 85-05 du 16 janvier 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé. Cependant, le ministre chargé de la santé publique peut, à titre transitoire et en fonction des besoins, habiliter les médecins généralistes à exercer la médecine du travail.

Les travailleurs sont soumis à des examens médicaux lors de leur embauche, à des examens périodiques, spéciaux et de reprise, et les apprentis font l'objet d'une surveillance spécifique. Les travailleurs peuvent demander des visites médicales spontanées.

Le médecin du travail peut effectuer des prélèvements et recommander des actions pour protéger la santé des travailleurs, en se basant sur les résultats des analyses ou examens.<sup>31</sup>

#### **II.1. h Financement**

Selon l'article 28 à 30, défini par la loi n°88:

Le financement de toutes les activités liées à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail est assuré par l'employeur.

Les ressources des organismes mentionnés à l'article 25 ci-dessus sont constituées par une cotisation payée par les employeurs affiliés. Le taux et la base de cette cotisation sont déterminés par la loi.

Dans le cadre des dispositions afficher par la loi, le fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles programmé à l'article 74 de la loi n° 83-13 du 2 juillet 1983 en rapport aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, contribue au financement de programmes d'action spécifiques visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

#### **II.1. i Contrôle**

Art. 31. Est effectué par l'inspection du travail, conformément à ses compétences, le contrôle de l'application de la législation en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail. En cas de constatation d'infractions à cette législation, l'inspecteur

---

<sup>31</sup> joradp.dz. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, (accédé 17 mai 2023, 02 :45)

du travail met en demeure le responsable de l'employeur de se conformer aux prescriptions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

**Art. 32.** L'employeur est tenu de présenter, sur demande de l'inspecteur du travail, des registres et des documents spéciaux tenus pour permettre un contrôle effectif des activités en matière sécurité et d'hygiène.

De plus, la commission d'hygiène et de sécurité, le responsable de l'hygiène et de la sécurité, ainsi que le médecin du travail peuvent informer à tout moment l'inspecteur du travail en cas de constatation d'une négligence flagrante ou d'un risque pour lequel des mesures appropriées n'ont pas été prises par l'employeur malgré un avertissement préalable.<sup>32</sup>

## **II.2. Prévention et ces types**

La prévention englobe l'ensemble des mesures visant à prévenir un risque, en d'autres termes, à prévenir de se produire complètement, ou à défaut, à contourner ses conséquences ou à en diminuer les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels vise à détecter et à transformer les facteurs de risque, tant en amont de l'accident que dans sa gestion postérieure, afin prévenir les récurrences en tirant tous les enseignements nécessaires des retours d'expérience. Toutefois, la prévention des risques professionnels ne se résume pas à l'ensemble des mesures prises pour empêcher une situation de travail de se détériorer au point qu'un accident ou une maladie survienne.

La prévention des risques professionnels jointure les actions collectives ou individuelles qui empêchent l'apparition d'un danger lié au travail ou à son milieu de travail, ou en réduisent les impacts.

C'est également une question d'attitude : par exemple, le comportement individuel (manque de connaissance ou négligence) est parfois aussi important que la stratégie et les moyens de prévention, et l'implication des employés et de leurs représentants, leur culture de sécurité acquise et renforcée par la sensibilisation aux risques, formation et la l'information, est essentielle pour combattre efficacement contre les facteurs de risque.

---

<sup>32</sup> Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maître de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6eme année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif

Ainsi, une prévention adéquate des risques professionnels doit nécessairement prendre en compte l'élément humain et ne pas se limiter à l'analyse des mesures techniques et organisationnelles de prévention et à leur mise en œuvre.

Un accident ou une maladie professionnelle est toujours le résultat de causes liées à des facteurs de risque techniques, humains, organisationnels ou à l'interaction liée de ces facteurs souvent divers et interdépendants. La prévention doit prendre en compte tous ces facteurs susceptibles d'être impliqués dans la survenue d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle : il convient de les observer afin de déterminer l'importance de leurs effets individuels ou combinés, et de trouver des mesures et des moyens pour les éliminer autant que possible, ou du moins les rendre moins influents.<sup>33</sup>

### II.2. a Définition

Selon OMS, «*La prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps*» (OMS).<sup>34</sup>

#### Prévention

Son action est visant à diminuer la fréquence du risque. Il s'agit d'une attitude et/ou de l'ensemble des mesures à prendre pour limiter le risque professionnel, en visant à éviter ce risque en annulant ou en réduisant la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.

La prévention se repose sur anticiper les facteurs pouvant gérer à l'accident. Lorsqu'un accident se produit, il convient d'étudier ces facteurs (arbre des causes) afin de prévenir la répétition d'un accident similaire (capitalisation de l'expérience).

Les mesures de prévention sont les moyens qui supprimer un phénomène dangereux ou réduisent un risque. Le risque survivant est le risque qui subsiste après la mise en place de mesures de prévention.

Ce risque subsistant doit être comparé au risque acceptable, une notion qui comprend des dimensions psychologiques, économiques, sociales: l'acceptabilité des risques est une notion subjective relire du contexte socio-économique, de la culture et des

---

<sup>33</sup> Les différents concepts de prévention des risques professionnels. officiel-prevention.com (accédé 19 mai 2023, 00 :45)

<sup>34</sup> Les actions de prévention. APMSL-www.apmsl.fr (accédé 19 mai 2023, 01 :29)

comportements propres (aversion au risque) du ou des décideurs, et qui développ  avec le temps.

### **-Protection**

Son action est de diminuer la gravit  du risque. La protection comprend des multiples mesures avec le but de limiter l' tendue ou la gravit  des cons quences d'un ph nom ne dangereux, sans en changer la probabilit  d' v nement (ex: l'utilisation d' quipements de protection individuelle).

### **-Pr caution**

S'applique aux situations o  risques  mergents ne peuvent pas  tre qualifi  avec pr cision en raison d'un manque de donn es scientifiques fiables. Dans ces cas, l'ignorance de risque peut influencer de sa probabilit  et de sa gravit  (exemple, les OGM, les ondes  lectromagn tiques...) ce qui rend difficile la d cision et la mise en  uvre des mesures de pr vention.<sup>35</sup>

Les actions de pr vention peuvent rev tir des formes tr s diverses : information collective, information individuelle, d veloppement des comp tences psychosociales, d pistage, vaccination, traitements pr ventifs.

## **II.2. b Types de pr vention**

### **Les 3 niveaux de pr vention selon l'OMS:**

#### **❖ Pr vention primaire**

Est la plus efficace des formes de pr vention. C'est l'ensemble des mesures visant    viter ou r duire la survenue ou l'incidence des maladies, des accidents et des handicaps. Pr venir l'apparition d'une maladie ou d'un probl me de sant  avant qu'ils ne se produisent. Sont donc pris en compte   ce stade de la pr vention les comportements individuels   risque, ainsi que les risques environnementaux et soci taux, ainsi que les facteurs qui renforcent et structurent tels que les comp tences psychosociales.

---

<sup>35</sup> www.apmsl.fr. Les actions de pr vention. APMSL (acc d  19 mai 2023, 01 :30)



Visent à éliminer les risques à la source; attaquant les sources de risques et visent en éliminer les atteintes à la santé des employeurs.

Exemples: Éducation à la santé, formation des employés sur les risques environnementaux, la promotion des comportements sains et la sensibilisation aux risques liés à certains comportements; Vaccination: les vaccins permet de prévenir des nombreuses maladies infectieuses (la grippe ou tétanos). Promotion d'activités physique.<sup>36</sup>

#### ❖ **Prévention secondaire**

Est composée d'intervention visant à réduire la prévalence d'une maladie dans une population. Visent à identifier et à traiter les maladies ou les problèmes de santé les plus tôt possible, avant qu'ils ne deviennent trop graves, ou encore pour éliminer les facteurs de risque.

Exemple : Examens réguliers: les examens de santé réguliers permettent de dépister les facteurs de risque de maladies et de les prendre en charge rapidement; médicalisation; traitement précoce: peut prévenir les complications.

#### ❖ **Prévention tertiaire**

Elle intervient après la survenue de la maladie et vise à réduire les complications et les risques de rechute. Ainsi à prévenir la récurrence d'une maladie ou d'un problème de santé et à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques. Il s'agit de minimiser les effets et les séquelles d'une pathologie ou de son traitement.

Exemple : Éducation thérapeutique, réadaptation: permet de récupérer les fonctions perdues ou altérées suite à maladie; suivi médical régulier permet de surveiller les maladies; Prévention des rechutes peut aider à prévenir la récurrence de certaines maladies (maladies mentales et les addictions).<sup>37</sup>

### **II.3. Les différentes tâches au sein du service de prévention (organisation de la prévention)**

---

<sup>36</sup> [celestier.org/guide-méthodologique-1/définition/les-3-niveaux-de-prevention-selon-loms](https://celestier.org/guide-méthodologique-1/définition/les-3-niveaux-de-prevention-selon-loms) (accédé 19 mai 2023, 02 :01)

<sup>37</sup> [joradp.dz](http://joradp.dz). Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, (accédé 17 mai 2023, 02 :45)

Selon les dispositions de **l'article 23 de la loi algérienne**:

-Des comités d'hygiène et de sécurité doivent être mis en place dans chaque employeur ayant plus de neuf employés en contrat à durée indéterminée. Pour les employeurs ayant plus de neuf employés en contrat à durée déterminée, un responsable permanent de l'hygiène et de la sécurité doit être nommé, assisté de deux employés qualifiés.

-Dans les unités et établissements comptant neuf employés ou moins, un responsable de l'hygiène et de la sécurité est désigné par le responsable de l'unité ou de l'établissement. Les membres des comités d'hygiène et de sécurité, ainsi que les responsables, doivent recevoir une formation adéquate.

-**L'article 24** stipule que des comités interentreprises doivent être créés lorsque plusieurs entreprises exercent leurs activités sur les mêmes lieux de travail pendant une durée déterminée.

-**Les articles 25 et 26** permettent la création d'organismes spécifiques et de services d'hygiène et de sécurité dans les secteurs à haut risque, avec des modalités définies par voie réglementaire.

La création d'un conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail chargé de contribuer à la politique nationale de prévention des risques professionnels. Les responsabilités principales du conseil incluent la formulation de recommandations et d'avis pour l'élaboration de programmes de prévention des risques professionnels, la promotion de la coordination des programmes en place, la définition des actions et des moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail, ainsi que l'examen périodique des programmes réalisés et la fourniture d'avis sur les résultats obtenus.<sup>38</sup>

## **CONCLUSION**

En conclusion, la médecine du travail est une spécialité médicale vitale pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Les médecins du travail jouent un rôle clé dans la prévention des maladies professionnelles en surveillant la santé des

---

<sup>38</sup> joradp.dz. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, (accédé 17 mai 2023, 02 :45)

travailleurs, en évaluant les risques professionnels et en mettant en place des mesures de prévention appropriées.

Grâce à la médecine du travail, les travailleurs peuvent être protégés contre les dangers physiques, chimiques et biologiques associés à leur travail. Les examens médicaux réguliers, les analyses de sang, les examens respiratoires et d'autres outils de surveillance permettent de détecter les maladies professionnelles à un stade précoce et de mettre en place des mesures de prévention pour éviter leur apparition.

La médecine du travail travaille également en étroite collaboration avec les employeurs pour concevoir des politiques de sécurité et de santé au travail, former les travailleurs et mettre en place des mesures de prévention spécifiques pour réduire les risques professionnels.

Enfin, la médecine du travail est essentielle pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs et garantir des conditions de travail sûres et saines. La collaboration étroite entre les médecins du travail, les employeurs et les employés est cruciale pour réduire les risques professionnels et créer des environnements de travail sûrs et sains pour tous.

**CHAPITRE III :**

**LES MALADIES**

**PROFESSIONNELLES**

**RISQUES**

**PROFESSIONNELS ET**

**ACCIDENTS DU**

**TRAVAIL**

### **III. 1 Les maladies professionnelles**

#### **III. 1. a Définition et généralité**

On peut définir la maladie professionnelle ou « occupationnelle » comme une maladie contractée par le fait ou à l'occasion de l'exercice d'une activité rémunérée et qui est particulière à cette activité ou reliée directement aux risques particuliers de cette activité. On peut la définir aussi comme une perturbation de l'organisme humain dont les sources sont surtout attribuables aux conditions de travail, que ce soit dans le contenu des tâches, le poste de travail ou toutes autres conditions telles que le stress organisationnel, la qualité de vie au travail, etc.<sup>39</sup>

Il existe actuellement 98 tableaux de maladies professionnelles relative a plusieurs pathologies ; une même nuisance correspondant à un tableau peut conduire dans certains cas a plusieurs maladies (l'amiante provoque plusieurs atteintes à la santé : asbestose, lésions pleurales, mésothéliomes, cancers, broncho-pulmonaires). Les premiers tableaux ont été créés en 1919, la dernière date de 1999. Ils ont mis en place par décrets ministériels avec des mises à jour périodiques, compte tenu de l'évolution des connaissances médicales et toxicologique. Chaque tableau numéroté concerne les affections correspondant à une nuisance, phénomène ou produit, ou à une famille de nuisance comme les vibrations ou les solvants

Chaque tableau comprend trois colonnes :

- la colonne de gauche est intitulée « Désignation des maladies ». Chaque nuisance peut provoquer une ou plusieurs maladies, souvent très différent les unes des autres, en fonction de la nature des travaux effectués et des organes atteints.

- la colonne de milieu est intitulé « Délai de prise en charge ». Elle indique les durées maximales entre la cessation de l'exposition aux nuisances et la première constatation médicale de l'affection. Ces délai sont très variable et vont de quelque jours à plusieurs décennies (jusqu'à 50 ans pour certains cancers).<sup>40</sup>

---

<sup>39</sup> Les maladies professionnelles, Pol Delooz, Damien Kreit, préface de Philippe Gossiries, DROIT SOCIAL, 2eme édition, page 37

<sup>40</sup> Alis David, 3édition, Paris 2013, P44.

- la colonne de droite est intitulée « liste indicative ou limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies ». Si la liste est limitative, alors seules les affections ayant pour origine les travaux mentionnés peuvent être prises en charge comme maladies professionnelles. Si la liste des travaux est indicative, alors toutes les affections correspondant à une exposition aux nuisances du tableau prises en charge, même si les travaux à l'origine des pathologies ne figurent pas dans cette colonne.<sup>41</sup>

### III. 1. b Les différentes causes de maladies professionnelles

**Les maladies professionnelles peuvent être causées par :**

- des agents biologiques – bactéries, virus, champignons, parasites, insectes, plantes, oiseaux, animaux, humains, etc..
- des problèmes ergonomiques – mouvements répétitifs, aménagement inadéquat du poste de travail, mauvais éclairage, mauvaise conception des outils, etc..
- des problèmes psychosociaux – stress, violence, intimidation, harcèlement, manque de reconnaissance, etc...<sup>42</sup>
- des agents physiques – rayonnement ionisant ou non ionisant, champs magnétiques, pressions extrêmes (haute pression ou vide), températures extrêmes, bruit, vibration, etc.
- des agents chimiques – béryllium, plomb, benzène, iso cyanates, etc.

Il existe plusieurs autres facteurs qui sont déterminants pour le développement d'une maladie professionnelle, dont:

- La variation biologique (sensibilité du sujet).
- Les effets de l'interaction, comme la synergie (p. Ex. Tabagisme, consommation d'alcool, exposition à d'autres produits chimiques).
- la toxicité du produit chimique.
- Le degré de l'exposition ou la dose qui pénètre dans l'organisme.

---

<sup>41</sup> Dab William (accédé 23 avril 2023,12:05)

<sup>42</sup> www. iners.fr (accédé 23 avril 2023, 23:10)

## CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

---

- la durée de l'exposition et la voie de pénétration dans l'organisme<sup>43</sup>

### III. 1. c Procédures de déclaration des maladies professionnelles

- **La victime** : déclare elle-même la maladie professionnelle à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Elle Adresse à la caisse:
  - Le formulaire spécifique en 4 exemplaires précisant ses employeurs successifs et les postes occupés.
  - Les deux premiers volets du certificat médical initial établi par le praticien (elle en conserve 1 exemplaire).
  - - Une attestation de salaire (fournie par le dernier employeur) s'il y a arrêt de travail.
  - Cette déclaration doit être faite dans les 15 jours qui suivent l'arrêt du travail ou s'il n'y a pas cessation de l'activité dans les 15 jours qui suivent la date de la première constatation médicale (en pratique le malade dispose d'un délai de 2 ans pour faire valoir ses droits) En cas de modification des tableaux ou de l'ajout d'un nouveau tableau, le délai de déclaration est de 3 mois.

- **L'employeur**

Remet au salarié qui en fait la demande une attestation de salaire qui permettra le calcul des indemnités journalières. Tout employeur utilisant des procédés de fabrication ou produits susceptibles de provoquer des MPI est tenu d'en faire la déclaration à la CPAM et à l'inspection du travail sous peine d'amende.<sup>44</sup>

- **Le praticien**

Librement choisi par l'assuré établit un certificat médical initial en 4 exemplaires (2 destinés à la caisse et 1 à conserver par le malade). Il ne faut pas omettre de mentionner la date de la 1<sup>ère</sup> constatation médicale de la maladie qui est la date de référence pour la comparaison au délai de prise en charge. Elle peut être différente de la date de rédaction du certificat. Le certificat final descriptif est établi en temps voulu également par ce praticien.

---

<sup>43</sup> [https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/occ\\_hygiene/occ\\_disease.html](https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/occ_hygiene/occ_disease.html) (accédé 25 avril 2023, 10:55)

<sup>44</sup> WWW.directive 2006/42/ce (accédé 25 avril 2023, 12:05)

- **La caisse**

Instruit le dossier et en renseigne l'employeur et l'inspecteur du travail.

Elle fait procéder à une enquête administrative afin de contrôler la réalité de l'exposition au risque.

C'est le service médical qui reconnaît ou non la conformité des symptômes avec ceux indiqués sur les tableaux .la caisse a 3 mois pour prendre sa décision, délai qui peut être complète de 3 mois en cas d'examen ou d'enquête complémentaire obligatoire.<sup>45</sup>

#### **III.1. d Les avantages des maladies professionnelles**

- L'avantage financier est indéniable. Le salarié reçoit l'intégralité de son salaire brut durant son arrêt de travail.
- La durée de l'arrêt de travail est comptabilisée pour la retraite comme une période d'activité professionnelle et sera pris en compte dans le décompte de retraite.
- A la fin de l'arrêt de travail, les possibilités d'aménagement de poste sont plus simples, de même que le reclassement au sein de l'entreprise

#### **III.1. e Les inconvénients des maladies professionnelles**

- Le premier des inconvénients à faire une demande de reconnaissance de maladie professionnelle se situe dans le rapport à l'entreprise et à la hiérarchie. C'est parfois initier un climat d'incompréhension au sein de l'entreprise.
- En cas de lésion définitive aboutissant à une décision d'inaptitude au poste, il n'y a pas de possibilité de mise en invalidité de première catégorie.<sup>46</sup>

---

<sup>45</sup> Mannette R, Delooz P , Demet F, Kreit D, les maladies professionnelles, 2édition France 1968 , pg 37

<sup>46</sup>[https://moncanalcarpien.org/6\\_3\\_maladie\\_pro\\_avantages\\_inconvenients.html](https://moncanalcarpien.org/6_3_maladie_pro_avantages_inconvenients.html)(accédé 23 avril 2023,15:08)



## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

### **Introduction**

Les risques professionnels désignent les dangers auxquels les travailleurs sont exposés dans leur environnement professionnel. Ces risques peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur l'entreprise elle-même. Les risques professionnels peuvent prendre différentes formes, telles que des accidents du travail, des maladies professionnelles, du stress ou des violences.

Les employeurs ont l'obligation légale de protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs en identifiant, évaluant et contrôlant les risques professionnels. Les travailleurs ont également un rôle à jouer en signalant les risques qu'ils constatent et en prenant les mesures nécessaires pour se protéger.

### **Termes et de définitions**

#### **III. 2 Risques professionnels :**

Tout risque ayant pour origine l'activité professionnelle, autrement dit le travail rémunéré, obligatoire vivre de nos jours. Tout phénomène, tout événement qui apparaît en milieu de travail et qui présente un danger pour l'homme est appelé risque professionnel.<sup>47</sup>

#### **Le risque:**

Le risque se définit comme le produit de la possibilité qu'un événement non désirable se produise par la gravité de cet événement. Est la conjugaison de la possibilité de survenance d'un dommage et de la gravité du dommage.<sup>48</sup>

#### **Danger :**

Un danger est une propriété ou une capacité d'un objet, d'une personne, d'un processus, pouvant causer des conséquences néfastes, aussi appelés dommages, donc un danger est une source possible d'accidents.<sup>49</sup>

#### **Accident :**

---

<sup>47</sup> MORGOSIA NICHAN, guide pratique des risques professionnelles, 2<sup>e</sup> édition, France 2007, p2

<sup>48</sup> H.Pierre, et Jean Pierre, ergonomie et prévention des risques professionnelles, 3<sup>e</sup> édition, France 2011,p164

<sup>49</sup> Alis David, 3<sup>e</sup> édition, Paris 2013, P64

## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

C'est un événement inattendu néfaste ou dommageable.

### **Accident de travail :**

Un accident de travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, vous a causé un mal psychologique ou corporel et qui vous est arrivé pendant votre activité professionnelle.

### **Incident**

C'est l'événement, le plus souvent fâcheux, qui survient au cours d'une action, d'une opération, etc., et peut la perturber.

### **Maladies professionnelles :**

On peut définir la maladie professionnelle comme une maladie contractée par le fait ou à l'occasion de l'exercice d'une activité payer et qui est particulière a cette activité ou reliée directement aux risques particuliers de cette activité .On peut la définir aussi comme une perturbation de l'organisme humain dont les sources Sont surtout attribuables aux condition ,que ce soit dans le contenu des taches ,le poste de travail ou toutes autres conditions telles que le stress que organisationnel, la qualité De vie au travail.<sup>50</sup>

Une maladie professionnelle est un état pathologique résultant de l'exposition habituelle à une nuisance déterminée au cours du travail.

### **L'ergonomie**

L'ergonomie est l'étude scientifique des conditions de travail, elle vise à adapté les conditions de travail aux capacités physiques de l'employé.

### **Les conditions de travail**

Sont les conditions physiques de travail, les conditions de travail incluent aussi des facteurs organisationnels et relationnels elles comprennent la pénibilité et les risques de travail effectués ainsi que l'environnement de travail (bruit, chaleur, expositions à des substances toxiques...etc.<sup>51</sup>

---

<sup>50</sup> Alis David 3édition, Paris 2013, P65

<sup>51</sup> www.Cairn. Info (accedé 27 avril 2023,01:37)

### III.2. a Les risques professionnels

#### **Définition des concepts de risques professionnels**

Le risque professionnel est une possibilité permanente de toutes les situations de travail, plus ou moins probables et dommageables selon la nature du travail et les conditions dans lesquelles l'activité professionnelle est exercée.<sup>52</sup>

Les conséquences éventuelles du risque professionnel peuvent avoir deux formes : la maladie professionnelle (MP) ou l'accident du travail (AT)

### III.2. b Les différents risques professionnels

Ils existent plusieurs types de risques professionnels qui diffèrent les uns des autres par leurs origines, leurs natures, leurs caractéristiques ainsi que par les mesures de prévention qu'ils nécessitent.

#### III.2.b.a les risques physiques

Cette famille de risque englobe tous les phénomènes physiques et les nuisances qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine. Ces risques concernent tous les risques liés à l'utilisation des machines ou équipements professionnels (presse, outils, matériel divers, y compris et par exemple les machines à découper, les fours, les couteaux etc.).

Ces risques concernent aussi l'utilisation des équipements additionnels (échelle, escabeau, échafaudage, etc.) et le tout ce qui peut concerner l'environnement de travail. Ils sont multiples aux postes de travail : ambiances lumineuses, vibrations, le bruit, travail sur écran, rayonnements optiques ou électromagnétiques, chaleurs, froid, etc...

Les risques physiques qui sont étudiés sont:

#### III.2.b.b Les risques dus aux vibrations

Les vibrations sont un phénomène mécanique, couramment rencontré en milieu de travail.

---

<sup>52</sup> [www.cair.info.com](http://www.cair.info.com) (accédé 27 avril 2023,01:37)

**III.2.b.c Les risques de surdit **

La surdit  a pour origine les bruits qui sont la perception par les oreilles des vibrations transmis par l'air. Il en r sulte une certaine analogie entre le risque de surdit  et ceux dus aux vibrations ; cette analogie se limite au ph nom ne vibratoire causale, mais les atteintes et les pathologies qui en r sultent sont totalement diff rentes. D'o  la n cessit  de consacrer une partie distincte pour le risque de surdit  qui poss de ses propres caract ristiques et ses mesures de pr ventions sp cifiques.

**III.2.b.d Le risque  lectrique**

Le courant  lectrique pr sente des dangers et les morts d'hommes par  lectrocution ou les incendies et les explosions dus   l' lectricit  sont fort nombreux. Mal ma tris , le courant  lectrique devient un v ritable danger ; par contre, correctement utilis  et en prenant un minimum de prudence, l'homme peut profiter des bienfaits que l' lectricit , depuis sa d couverte, ne cesse de lui apporter.

**Autres risques professionnels d'origine physique**

**III.2.b.e les risques dus aux travaux sous pression**

Plusieurs travaux effectu s dans des milieux o  la pression de l'air est  lev e et qui peuvent causer de diff rents atteintes osseuses et articulaires, et des atteintes de l'oreille lors des travaux souterrains sous pression : scaphandriers, plongeurs, sous-marins, travaux au milieu hyperbare.

**III.2.b.f Les risques dus   des travaux effectu s dans des milieux chauds**

Concerne les travaux dans les mines o  la temp rature ambiante est  lev e, sup rieur ou  gale   28 C . Actuellement, ces affections qui se manifestent sous forme de crampes musculaires et oligurie.

Ces risques se manifestent essentiellement sous forme de maladies professionnelles.<sup>53</sup>

---

<sup>53</sup> Morgossian Nicha. Risque professionnels, 2 dition, France 2001, P71 et 72

### III.2.b.g Les risques biologiques

Les risques biologiques sont les infections ayant pour origine les micro-organismes pathogènes rencontrés en milieu de travail, il peut avoir un danger sur la santé des salariés qui sont exposés aux micro-organismes durant leurs activités professionnelles. Compte tenu que les microbes sont présents dans tous les milieux et surtout en milieu urbain, les risques d'entrer en contact avec eux sont importants, surtout dans les activités les exposant directement aux agents biologiques pathogènes.<sup>54</sup>

### III.2.b.h les risques mécaniques

Tout objet en mouvement présente un risque mécanique pour les êtres vivants, dont les travailleurs. Un objet pesant, liquide ou solide qui se déplace, crée un danger pour son environnement. Une pierre lancée qui atteint la tête, peut la blesser, une aiguille qui s'enfonce dans la peau la pique, une scie ou un couteau peut sectionner le doigt.

Le risque mécanique est la conséquence logique des principes de base de la mécanique (dynamique et énergétique).

En peut regrouper les risques mécaniques en plusieurs familles, en fonction de la nature des atteints au corps humain. Ce sont :

Les risques mécaniques prennent une certaine importance lors des travaux suivants:

- les risques de coupeur, sectionnement, piqueur.
  - Les risques d'écrasement.
  - Les risques de choc.
  - les risques d'entraînement.
  - les risques de projection de solides et de liquides.<sup>55</sup>
- ❖ **Les risques mécaniques lors de l'emploi des équipements de travail**

Il s'agit d'appareils et de machines qui réalisent certaines opérations nécessaires pour la production.

---

<sup>54</sup> Morgossian Nicha. Risque professionnels, 3<sup>e</sup> édition, Paris 2003, p151-163

<sup>55</sup> M.N.risques professionnels. DUNOD 3<sup>e</sup>édition, Paris 2003,P 85 et 86.

### **❖ les risques mécaniques lors des opérations manuelles**

Les petits travaux manuels à l'aide de simples outils comme les pinces, les tournevis, les marteaux, les scies égoïnes, etc. sont fréquentes dans les entreprises, même dans celles disposant de machines-outils perfectionnées.

Il en est de même pour les travaux faisant appel à des appareils portatifs comme les perceuses, les meuleuses, etc.

### **III.2.b.i les risques chimiques**

Ensemble des situations dangereuses impliquant des produits chimiques, dans les conditions d'utilisation et/ou d'exposition, qui conduisent à des intoxications et des incendie-explosions.

Tout produit chimique qui entre en contact avec l'organisme peut y perturber son fonctionnement normal. Par leur action sur les tissu vivant, les produit chimique qui pénètrent dans l'organisme agressent les différents organes et créent des dysfonctionnements voire des destructions irréversible. C'est le phénomène des intoxications par les produits chimiques divers.<sup>56</sup>

### **III.2.c L'analyse des risques**

L'analyse des risques consiste en une identification systématique et permanente et en une analyse de la présence de dangers et de facteurs de risque dans des processus de travail et des situations de travail concrètes sur le lieu de travail dans une entreprise.

L'analyse des risques vise donc tout d'abord à identifier les sources de dangers et les situations associées qui peuvent conduire à des dommages sur les personnes, l'environnement ou les biens. Suivant les outils ou méthodes employés, la description des situations dangereuses est plus ou moins approfondie et peut conduire à l'élaboration de véritables scénarios d'accident.

---

<sup>56</sup>Morgossian Nicha. « *Risque professionnelle* » 3édition, Paris 2023, p199-200

## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

L'analyse des risques permet aussi de mettre en lumière les barrières de sécurité existante en vue de prévenir l'apparition d'une situation dangereuse (barrières de prévention) ou d'en limiter Les conséquences (barrières de protection).

Continûment à cette identification, il s'agit d'estimer les risques en vue de structurés les risques identifiés au cours de l'analyse et de pouvoir comparer ultérieurement ce niveau de risque aux critères de décision.

L'estimation du risque implique la détermination :

- d'un niveau de probabilité que le dommage survienne.
- d'un niveau de gravité de ce dommage.

Il peut aussi être exprimé en termes de :

- niveau de probabilité qu'un phénomène dangereux se produise.
- niveau d'intensité du phénomène en question
- présence d'enjeux ou éléments vulnérables exposés.
- vulnérabilité des enjeux.<sup>57</sup>

### **III.2.d But d'analyse des risques**

L'analyse de risques devrait être l'une des premières choses à effectuer lors de l'élaboration d'un plan de santé et sécurité au travail. Elle consiste à :

- inspecter l'environnement de travail des employés.
- Identifier les éléments, situations et procédés pouvant causés des accidents.
- Déterminer les moyens de prévention appropriés.

L'objectif d'une analyse de risques consiste à éliminer ou réduire le niveau de risques en mettant en place des mesures de prévention adéquates. Elle fait partie intégrante d'un bon système de gestion de la santé et sécurité, et permet d'assurer un lieu de travail sain et sécuritaire pour tous.

### **III.2.e Etapes de l'analyse des risques**

#### **Définition de système étudié**

---

<sup>57</sup> Ineris. DRA. méthodes d'analyse des risques générés par une installation industrielle, (accédé 27 avril 2023,10:53)

## CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

---

- Limites et contours des systèmes.
- Collecte d'informations sur le système.

### III.2.f Identification des risques de système

- Décomposition en sous-systèmes, composants, fonctions.
- Identification des modes de défaillances, des éléments dangereux, des déviations possibles.
- Détermination des conséquences possibles sur le système et son environnement.

### III.2.g Modélisation de système

- Représentation prédictive de la logique de fonctionnement du système et ses liaisons de causalité entre chaque risque et ses causes primaires.

### III.2.h Analyse quantitative et / ou qualitative

- **Qualitative** : classement des événements non désirables selon leur importance relative et leur mode d'apparition.
- **Quantitative** : attribution de probabilité d'occurrence.<sup>58</sup>

### III.2.i Synthèse et évaluation

#### Evaluation des risques professionnels

Une évaluation des risques est une enquête systémique de tous les risques liés aux postes de travail, aux équipements de travail et aux salariés. Elle consiste à évaluer les dangers sur la sécurité et la santé des salariés du fait des dangers présents sur le lieu de travail en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Une évaluation des risques est une enquête systémique de tous les risques liés aux postes de travail,

L'évaluation des risques professionnels est l'étape initiale du processus de gestion des risques qui permet de faire comprendre aux personnes concernées, employeurs et salariés, quelles sont les mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail.<sup>59</sup>

---

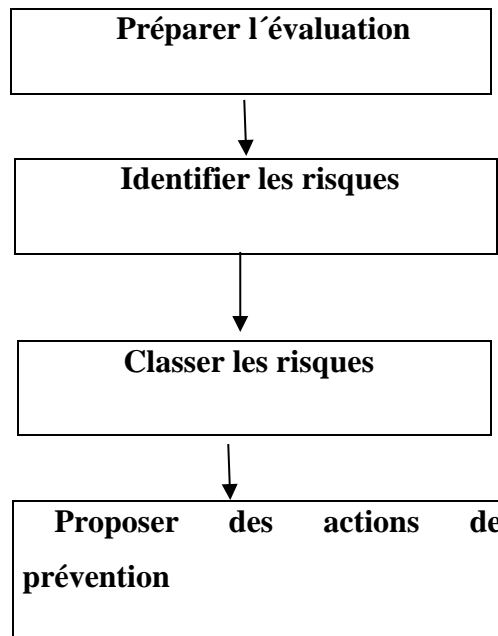
<sup>58</sup> Brochure: DR.Bounie polytechnique. LILLE l'usine agro-alimentaire(accedé 27 avril 2023,10:53)

<sup>59</sup> Bouzeria Nawel, identification et évaluation des risques de l'activité de la manutention au sein de l'entreprise portuaire de Bejaia (EPB) cas des Dockers professionnels, université Abderrahmane Mira. Bejaia(accedé 27 avril 2023,12:33)



### III.2.j Les étapes d'évaluation

**Figure III 1: les étapes d'évaluation de risque**



#### **Étape 01 : préparer l'évaluation**

Il s'agit de former et de désigner un groupe de travail qui, définira la méthode d'évaluation convenant à l'entreprise et le champ d'application. Il est possible de procéder par un découpage géographique (par atelier, par poste...) ou d'un découpage par type d'activité et produit utilisés.

#### **Étape 02: identifier les risques**

L'inventaire des risques dans les entreprises doit s'opérer sur le travail réel, c'est-à-dire sur les situations concrètement vécues par les salariés, les observations des salariés remontent les hiérarchies avec l'appui des institutions représentatives du personnel. Cette démarche participative permet d'établir un inventaire des risques réaliste et complet, qui donnera lieu à une évolution pertinente.<sup>60</sup>

#### **Étape 03: classer les risques**

---

<sup>60</sup> Docteur: ch. Exertier. I. malasagne.ph. Teinturier. IPRP.j. PERRIN.ch. Dubois. Group évaluation des risques professionnels, édition Annecy sante travail, 2012. p9 (accedé 28 avril 2023,03:05)

## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

L'étape de classement des risques est essentielle dans le déroulement de l'EvRP puisque c'est une action qui permet de passer d'un inventaire des risques à la définition d'un plan d'actions cohérent. Le mode de classement reste à « la main » de l'employeur. Il peut s'appuyer sur l'expérience et les connaissances l'étape de classement des risques se fait de manière consensuelle au sein d'un groupe de travail qui permet d'impliquer les divers acteurs de l'entreprise. Et s'appuyer sur leur expérience et leurs connaissances quelque soient les critères de classement retenus par le groupe de travail, le point fondamentale est que leur définition ait été établie en commun et de façon explicite, avec le double objectif de permettre le débat sur les priorités et d'aider à planifier les actions. Les outils utilisés à cette étape sont généralement des matrices « Probabilité/gravité » leurs connaissances quelque soient les critères de classement retenus par le groupe de travail, le point fondamentale est que leur définition ait été établie en commun et de façon explicite, avec le double objectif de permettre le débat sur les priorités et d'aider à planifier les actions. Les outils utilisés à cette étape sont généralement des matrices « Probabilité/gravité ».

### **Étape 04 : proposer des actions de prévention**

A partir de l'identification et le classement des risques, et après avis des instances représentatives des salariés, les actions décidées contribueront à alimenter le plan annuel de prévention. Pour ce faire, des groupes de résolution de problèmes peuvent être constitués.

A l'issue de cette démarche, l'employeur dispose des éléments qui lui permettront de décider de mesure à prendre.

Les actions sont choisies en privilégiant les mesures qui répondent aux principes de prévention.<sup>61</sup>

### **III. 3 Les accidents de travail**

#### **Définition d'un accident de travail**

On peut définir les accidents du travail comme étant « habituellement des événements violents et imprévus liés à l'environnement, à l'équipement ou à l'individu,

---

<sup>61</sup> [www.iners.fr](http://www.iners.fr) (accedé 23 avril 2023,01:33)

## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

et qui provoquent des brûlures coupures, chocs électriques ou facteurs peuvent entraîner la mort. Ils constituent la cause la plus fréquente de mortalité et d'invalidité au travail ». <sup>62</sup>

### **III.3.a Les types d'accidents de travail**

Ils existent quatre types d'accident de travail:

#### **❖ Les accidents du travail sans arrêt**

Ce sont les accidents qui peuvent être soignés sur place, à l'infirmerie de l'entreprise de préférence et qui ne nécessitent que quelques heures de repos ou de soins. Ces accidents ne peuvent pas être déclarés, mais doivent être consignés sur des registres spéciaux. Il s'agit de petites blessures (coupures, égratignures, chocs et traumatismes bénins), de très légères intoxications et de petites projections de produits agressifs sur la peau occasionnant des brûlures très superficielles.

#### **❖ Les accidents de travail avec arrêt**

Ce sont des accidents plus grave, qui nécessitant des soins médicaux ou hospitaliers prolongés et intensifs ainsi qu'un repos de quelque jour à plusieurs mois. Il s'agit d'incapacité temporaire, indemnisées en fonction de la durée de l'arrêt du travail et jusqu'à repris totale ou partielle du travail.

#### **❖ Les accidents du travail avec incapacité permanente**

Correspondant à des lésions définitives et des séquelles susceptibles de réduire la capacité de travail. En fonction de la gravité des dommages corporels, ils existent plusieurs taux d'incapacité permanente, se traduisant par des indemnisations (rentes) suivent un barème défini Par des textes réglementaire. Un doigt coupé, un œil crevé, une jambe déformée, un poumon Partiellement abimé font l'objet d'indemnisations dont les montants sont variables.

#### **❖ Les accidents du travail mortels**

---

<sup>62</sup> Munoz Jorge, l'accident du travail. De la prise en charge au processus se reconnaissance, presse universitaire de Rennes, 2002. Pp.11-14 (accédé 27 avril 2023,15:17)

### **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

Avec décès immédiat au diffère, suite à des complications issus d'accidents. Dans ce cas ce sont les ayants droit qui reçoivent les rentes viagères, suivant des règles précis définies par des textes réglementaires.<sup>63</sup>

#### **❖ L'accidentabilité**

C'est un paramètre important pour la mise en place des mesures de prévention, dont les incitations financière professionnelles que versent les employeurs à la sécurité sociale, chargée de la gestion de cette branche. L'accidentabilité est définie par les deux indices et les deux taux suivants : Ces dernières vont être traduisés par les cotisations accidents du travail / maladies.

#### **L'indice de fréquence:**

**Nombre d'accidents avec arrêt × 1000**

**IF=** \_\_\_\_\_

**Nombre de salarie**

#### **\*Le Taux de fréquence**

**Nombre d'accidents avec arrêts × 1000000**

**TF=** \_\_\_\_\_

**Nombre d'heures travaillées**

#### **L'indice de gravité**

**Somme des taux d'incapacité permanent × 1000000**

**IG=** \_\_\_\_\_

**Nombre d'heures travaillées**

---

<sup>63</sup> Guide pratique des risques professionnels, p4.

## **CHAPITRE III : LES MALADIES PROFESSIONNELLES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

---

### **III.3.b Principales causes d'accidents**

Plusieurs recherches ont été réalisées sur les accidents de travail et qui ont démontrés qu'ils n'ont pas dû à une seule cause mais à un ensemble de facteur qui sont les suivants:

- l'absence de la gestion des risques.
- La mauvaise conception des machines le non-respect de norme de sécurité par les travailleurs qui négligent les règles établies.
- Catachrèse : l'utilisation d'une machine en dehors de ses limites ou de l'usage pour lequel elle est prévue.
- l'absence de cohérence et de contrôle des activités.
- Le manque de l'information sur l'état du système.
- Le défaut de formation technique.
- Le défaut d'organisation générale de travail

### **III.3.c Principales sources d'accident**

- l'ignorance, n'négligence, manque d'expérience.
- Coupures (par objet tranchants).
- Piqûres (fils d'élingues).
- Manipulation des charges très importantes (volumes, poids).
- Non-respect des consignes de manœuvres et de sécurité.
- Incendie provoqué par des déchets, chiffons- gras ou produit inflammable
- Mouvement de l'appareil pendant les opérations d'entretien.
- Organe de sécurité modifiés ou enlevés pour satisfaire à des travaux particuliers.
- Brûlures.
- Manque de visibilité (réduite par : fumée, poussière, éclairage insuffisant, vapeur...etc.).
- Chute de charge par la suite d'un mauvais équilibre, ruptures d'élingues(usées ou faible).<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Alis David 3édition, Paris 2013, P69

### **III.3.d La législation algérienne des accidents de travail**

La législation qui ressort de l'ordonnance 66-183 du juin 1966 s'applique à tous les accidents survenus et les maladies constatées après le 1er avril 1967, dans les professions autres que les professions agricoles.

- La loi 78-12 du 05 août 1978 portant statut générale des travailleurs de l'organisme, l'employeur est tenu d'assurer aux travailleurs les conditions, hygiène et sécurité, définit par la législation en vigueur : cette loi vise la protection de la santé des travailleurs et amélioration des conditions de travail.
- La loi 83-13 de 02 juillet 1983 relative aux accidents de travail et aux maladies professionnelles, elle vise à instituer un régime unique en matière d'accident de travail et maladies professionnelles.
- La loi 85 du 16 février 1985 relative à la protection et à promotion de la santé : elle vise à la protection de la vie de l'homme contre les maladies et les risques ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail.<sup>65</sup>

## **CONCLUSION**

La prévention des risques professionnels est essentielle pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs, ainsi que pour maintenir la productivité de l'entreprise. Il est donc important que les employeurs prennent cette responsabilité au sérieux en mettant en place des mesures de prévention efficaces, telles que la formation, la surveillance, la communication, l'équipement et l'aménagement des postes de travail. Les travailleurs doivent également être conscients des risques professionnels et prendre des mesures pour se protéger, notamment en suivant les procédures de sécurité et en signalant tout danger ou incident à leur employeur.

---

<sup>65</sup> Guide pratique risque professionnelle, p04 (accédé 30 avril 2023,01:33)

**DEUXIEME PARTIE: PARTIE  
PRATIQUE**

**CHAPITRE IV : ORGANISME  
D'ACCUEIL ET  
DEROULEMENT DE LA  
RECHERCHE EMPIRIQUE**



### **INTRODUCTION**

#### **LA PRE-ENQUETE ET CES RESULTATS**

La phase exploratoire est une étape cruciale dans la préparation d'un projet de recherche. Elle consiste à effectuer une enquête préliminaire sur le terrain pour clarifier la problématique, tester les hypothèses et recueillir les informations nécessaires. Cette phase permet notamment de déterminer le champ d'étude, l'échantillon et la méthode de recherche appropriés.

Selon Omar AKTOUF « la pré-enquête est une phase de terrain assez précoce dont le but essentiel est aidé à constituer une problématique plus précise et surtout à construire des hypothèses qui soient valides, fiables et justifiées. De même la pré-enquête permet de fixer en meilleur connaissance de cause, les objectifs précis, aussi bien finaux que partiel que le chercheur aura à réaliser pour vérifier ses hypothèses »<sup>66</sup>.

Dans le cadre de notre recherche sur le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles, la phase exploratoire nous a permis de mieux comprendre les enjeux et les défis liés à cette problématique. Nous avons également pu préparer un guide d'entretien en effectuant un pré-enquête auprès de médecins de travail afin d'optimiser la qualité de notre recherche.

Après la préparation du guide d'entretien, nous avons réalisé une phase de pré-enquête en interrogeant quatre (4) médecins du travail. Cette étape nous a permis de détecter les éventuelles erreurs ou ambiguïtés dans les questions et de les corriger, mais aussi d'ajouter des questions pertinentes qui pourraient apporter des éclaircissements supplémentaires. Cette phase de pré-test a été bénéfique pour éviter les mauvaises interprétations et garantir la qualité des entretiens ultérieurs.

#### **IV.1 Présentation de l'organisme d'accueil**

##### **Le service de médecine du travail de l'hôpital Frantz Fanon de Bejaïa**

Chaque organisation possède ces structures et ces spécifications propres que l'entourent. Nous introduisons notre recherche à l'hôpital Frantz Fanon, il est composé

---

<sup>66</sup>Omar AKTOUF. « *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations* », éditions Québec, Alger 1987, p 37

## CHAPITRE IV : ORGANISME D'ACCUEIL ET DEROULEMENT DE LA RECHERCHE EMPIRIQUE

---

de onze (11) services spécialisé et notre intéressé précisément dans service spécialisé de médecine du travail.

Le service de médecine du travail de l'hôpital Frantz Fanon est composé de un (1) médecin chef de service, un (1) maître-assistant, onze (11) personnel médical, quatre (4) personnel paramédical, deux (2) nombre d'unité et des médecins assistants.<sup>67</sup>

### ❖ Taches de travail

Le service assure la protection de la santé des travailleurs de l'hôpital et des entreprises environnantes, contrôle surveillance des ambiances de travail, en identifiant les risques professionnels auxquels les travailleurs sont exposés, visite médicale plus et exploration de l'environnement de travail et en mettant en place des mesures de prévention adaptées et consultation.

Le service de médecine du travail réalise des examens médicaux (consultation) réguliers pour surveiller la santé des travailleurs et détecter les risques professionnels et les maladies professionnelles à un stade précoce, il organise des formations et des campagnes de sensibilisation pour informer les travailleurs sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés et les moyens de s'en protéger.

Les médecins et les infirmières du service de médecine du travail sont spécialisés dans la santé au travail et connaissent bien les risques professionnels liés à l'activité hospitalière et aux entreprises environnantes.

Le service de médecine du travail participe à la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles en collaboration avec les employeurs et les travailleurs concernés.<sup>68</sup>

## IV.2 Déroulement de la recherche

Notre recherche a été réalisée pendant la période allant du 02 Mai 2023 jusqu'au 31 Mai 2023.

Avant de commencer notre stage, nous avons dû passer par différentes étapes administratives pour obtenir l'autorisation de stage et les documents nécessaires. Tout

---

<sup>67</sup> Apropos-du-chu [www.chubejaia.dz](http://www.chubejaia.dz) (page consultée le 04 oct. 2023, 01 :53)

<sup>68</sup> Medecine-CHU-de-Bejaia <http://www.univ-bejaia.dz> (page consultée le 04 oct. 2023, 0 3 :27)

## **CHAPITRE IV : ORGANISME D'ACCUEIL ET DEROULEMENT DE LA RECHERCHE EMPIRIQUE**

---

d'abord, nous avons dû nous rendre au CHU pour demander l'autorisation de stage auprès du Directeur de l'hôpital. Cette étape est essentielle pour s'assurer que notre stage soit légalement autorisé et que nous ayons accès à toutes les ressources nécessaires.

Ensuite, nous nous sommes rendus à l'hôpital où nous avons été assignés pour demander l'assignation de l'acceptation de stage. Cette étape consiste à obtenir une confirmation de la part de l'hôpital que nous sommes autorisés à effectuer notre stage dans leur établissement. Nous avons également dû obtenir l'attestation de stage, qui est un document officiel qui atteste de la réalisation de notre stage et qui est souvent demandé par les universités pour valider notre formation.

Après avoir obtenu ces documents, nous sommes retournés au CHU dans le service du stage pour prendre des affectations de stage. Cette étape consiste à choisir les services ou les départements de l'hôpital où nous allons effectuer notre stage. Nous avons dû nous assurer que ces affectations de stage correspondaient à notre projet professionnel et à nos objectifs de formation.

Enfin, nous avons dû déposer la convention de stage, qui est un document qui formalise les engagements pris entre l'établissement d'accueil, l'université et l'étudiant. Cette convention de stage définit les objectifs et les missions du stage, les modalités de suivi et d'évaluation, ainsi que les conditions matérielles et financières.

### **IV.3 Les difficultés rencontrées**

- ❖ C'est la première fois (première expérience) qu'on met notre savoir théorique sur le terrain donc le manque d'expérience et de compétence pour la réalisation de la recherche;
- ❖ Les difficultés dans l'organisation de notre travail, notamment pour respecter les étapes de recherche et éviter les retards;
- ❖ Trouver les sources d'informations nécessaires;
- ❖ La rédaction du mémoire en elle-même a également été une tâche ardue, qui a demandé beaucoup de temps et d'efforts pour être menée à bien;
- ❖ Faire face à des moments de doute et de découragement, lorsque que on est rendu compte que certaines parties de notre travail n'étaient pas à la hauteur de notre attentes.

**CHAPITRE V:**

**DONNEES PERSONNELLES  
ET ROLE DE LA MEDECINE  
DU TRAVAIL DANS LA  
PREVENTION DES  
MALADIES  
PROFESSIONNELLES AU  
NIVEAU DE L'HOPITAL  
FRANTZ FANON DE BEJAIA**

## CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA

---

### V-a- Données personnelles des enquêtés:

#### 1: LA REPARTITION DE LA POPULATION D'ETUDE SELON LE GENRE :

Genre	Effectifs	%
Féminine	6	85.71%
Masculine	1	14.29%
Total	7	100%

#### Source : Notre enquête.

D'après ci-dessous, nous constatons que la population de notre étude est constituée de (7) éléments, dont le nombre le plus élevé est celui de genre féminin avec un effectif de (6) femmes, tandis que celui de genre masculin représente (1) homme.

On peut donc constater une propriété des enquêtés du genre féminin qui est de 85,71% contre 14,29% pour le genre masculin, cette différence est importante puisqu'elle est estimée de 71,42%, on pense que cela à cause la prédominance féminine en Algérie et peut être même dans le monde entier, mais spécialement dans ce service de médecine de travail on pense que par ce que la médecine du travail est une spécialités qui convient beaucoup plus aux femmes puisque elle est calme pas trop chargée , pas de gardes , les week-ends chez soi , les journées fériés pareil , du coup ce système de travail convient beaucoup plus les femmes surtout futures mamans , qui avait comme seul inconvénient de ne pas pouvoir ouvrir un cabinet libéral dans le futur ( mais actuellement cette notion a changé).

Les hommes sont intéressés beaucoup plus par des spécialités ou ils peuvent dans le futur ouvrir leur propre cabinet privé.

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

### **2: LA REPARTITION DE LA POPULATION D'ETUDE SELON LA CATEGORIE D'AGE :**

<b>Genre</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
[25_30]	3	42.86%
[31_40]	2	28.57%
[41_50]	2	28.57%
Total	7	100%

**Source : Notre enquête.**

D'après les données statistiques ci-dessus, nous observons que la catégorie la plus dominante est celle entre [25-30 ] avec 3 effectifs, on constate que notre population d'étude est relativement jeune avec un pourcentage de 42,86%. Vient après les deux autres catégories qui sont en moyenne égale avec 28,57%.

### **TABLEAU 3: LA REPARTITION DE LA POPULATION D'ETUDE SELON L'ANCIENNETE PROFESSIONNELLE :**

<b>Genre</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
[1_5]ans	3	42.86%
[6_9]ans	2	28.57%
[10_15]ans	2	28.57%
Total	7	100%

**Source : Notre enquête.**

On remarque que l'expérience professionnelle que compte le personnel varie, ceux qui ont une expérience entre 1-5ans viennent en tête de notre classement avec un pourcentage de 42,86%, suivi de ceux qui ont une expérience 6-9ans et 10-15ans avec pourcentage de 28,57%.

### **Données professionnelles :**

V-b- **L'importance de la médecine du travail dans la détection des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia :**

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

(Dr T.K. F. 43ans. Assistante. Entretien n°01 ) Selon elle la médecine de travail à un rôle principalement préventif ( prévention des accidents et maladies professionnelles) elle à pour objectif de protéger la santé des travailleurs, et les missions de médecin de travail est prévenir la survenue des accidents de travail, et la surveillance périodique des travailleurs exposés aux différents risques professionnels, et repéré les risques sur les lieux de travail, elle a expliqué aussi que les visites de la médecine de travail sont obligatoires il existe trois visites:

La visite d'embauche c'est avant de commencer le travail et la visite périodique c'est annuelle (deux fois par une année), et la visite de reprise, c'est un examen par le médecin du travail soit le jour de la reprise effective au poste de travail, soit dans un délai de+ huit jours suivant le retour au travail,

Et les démarches que l'employeur doit suivre pour adhérer au (SMT) service de médecine de travail il faut demander une convention avec CHU de Bejaïa,

Les procédures à suivre pour débiter les visites médicales au profit des salariés de différents institutions et entreprises, d'abord faut avoir une convention avec CHU puis le médecin de travail vas établir un programme de visites avec l'employeur.

Les maladies professionnelles les plus fréquentes sont le stress et la surdité a cause le bruit excessif des machines au milieu de travail,

Pour détecter les maladies professionnelles faut visiter les lieux de travail et suivre les visites médicales (VE, VP, VR).

Il y'a un programme national en médecine de travail pour la prévention des maladies professionnelles il existe en Algérie un comité national de médecine de travail et il existe des congrès nationaux de médecine et santé au travail où y'a des interventions.

Selon (Dr I.A. F. 28 ans. Assistante. Entretien n°2) la médecine de travail est une spécialité très importante et très intéressante parce-que c'est une spécialité dont le rôle important est la prévention de la santé physique et morale des travailleurs,

La médecine de travail a une double mission : préventif essentiellement et curative accessoirement, sont but est maintenir le plus haut degré de bien-être Physique et morale des travailleurs dans toutes les professions et en vue d'élever le niveau des capacités de

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

travail et de création. Et de prévenir et protéger les travailleurs des risques pouvant engendrer des accidents ou des maladies professionnelles et de tout dommage causé à leur sorte. Et d'identifier et de surveiller en vue de réduire ou d'éliminer tous les facteurs qui sur les lieux de travail, peuvent affecter la sorte des travailleurs, et de placer et maintenir les travailleurs dans un emploi convenant à leurs aptitudes physiologique et psychologique et en règle générale, adopter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche.

Les visites de la médecine du travail sont obligatoires et ils existent trois visites :

La visite d'embauche c'est avant de commencer le travail,

La visite de reprise c'est après un congé de maternité, un arrêt de travail plus de 21 jours, une absence pour cause de maladie professionnelle ou d'un accident de travail, après beaucoup d'absences répéter pour cause de maladie non professionnelle,

La visite périodique soit annuelle soit chaque 06 mois en fonction des risques auquel les travailleurs sont exposés.

L'organisme que l'employeur doit suivre pour adhérer au service de médecine de travail d'abord il doit faire une demande de convention au niveau de CHU, puis va être traité par le chef de service pour la valider ou la refuser.

Pour débiter les visites médicales c'est une fois la convention est validée par le chef de service, expliquer a l'organisme employeur les tarifs à payer, une fois tout est prêt le programme des visites périodiques des salariés commence.

Les maladies professionnelles les plus fréquenter : les troubles musculo-squelettiques et les affections du rachis lombaire, et la surdité à cause de l'exposition au bruit.

Les méthodes à suivre pour détecter les maladies professionnelles :

Le travailleur est exposée dans son lieu de travail a un risque précis, ce risque précis est connu être à l'origine de cette maladie professionnelle,

L'interrogatoire plus l'examen clinique, compléter par des examens complémentaires, confirment la présence de cette maladie.



## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Parfois il y'a des difficultés pour détecter les maladies professionnelles, dans le sens où il manque des données que ce soit pour le tableau clinique en faveur de la maladie, que ce soit pour l'exposition au risque où parfois le travailleur est exposée au risque dans son lieu de travail et en dehors de son travail.

Il existe en Algérie un comité national de médecine de travail, et il existe des congrès nationaux de médecine et santé au travail où y'a des interventions en matière de prévention des maladies professionnelles.

**(Dr B.S. F. 38 ans. Maitre Assistante. entretien n°03)** a évoqué que la prévention principalement est un rôle préventif et curatif, l'émission de médecin de travail est protégé les travailleurs des risques professionnels au milieu de son travail,

Les visites médicales sont obligatoires et existe trois sortes de visite, la visite d'embauche et la visite périodique une fois par une année au par six mois, et la visite de reprise.

Pour adhérer à l'organisme de médecine de travail l'employeur doit signer une convention avec l'établissement hospitalier pour être pris en charge.

Les procédures à suivre pour débiter les visites médicales au profit des salariés des différents institutions et entreprises premièrement il doit y'avoir une convention avec le service de médecine de travail, puis avoir des dossiers pour le service médical et enfin avoir un programme des visites annuelle régulièrement.

Les maladies professionnelles les plus fréquentes c'est la surdit   a cause le bruit excessif au milieu de travail, l'asthme professionnel est plus souvent induit par une exposition    des substances d'origine v  g  tale ou animal, des produits chimiques ou des m  taux.

Le m  decin de travail d  tecte les maladies professionnelles en effectuant des examens m  dicaux p  riodique des travailleurs, en   valuant les risques pr  sents dans l'environnement de travail, en analysant l'historique m  dical et professionnel des travailleurs et en r  alisant des tests compl  mentaires si n  cessaire, le m  decin de travail collabore   galement avec l'employeur pour recueillir des informations sur les conditions de travail et mettre en place des mesures de pr  vention appropri  .

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

En Algérie, il existe effectivement un programme national en médecine du travail qui vise à promouvoir la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à détecter et prévenir les maladies professionnelles. Ce programme est géré par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, en collaboration avec d'autres organismes et institutions concernés.

(**Dr O.A. F. 35 ans. Maitre Assistante. Entretien n° 04**) a indiqué que la médecine du travail joue un rôle crucial dans la prévention des maladies et des accidents liés au travail. Elle identifie les facteurs de risque sur le lieu de travail, évalue leur impact sur la santé des travailleurs et met en place des mesures préventives pour réduire ces risques, vise aussi à assurer une bonne adéquation entre les exigences du travail et la capacité physique et mentale des travailleurs.

Le médecin du travail a pour mission principale de veiller à la santé et au bien-être des travailleurs dans leur environnement professionnel. Il effectue des examens médicaux réguliers pour surveiller leur état de santé et identifier les éventuels problèmes liés à leur activité professionnelle. En collaboration avec les employeurs, il met en place des mesures de prévention pour réduire les risques professionnels et favoriser la sécurité au travail. Il évalue également les capacités des travailleurs et propose des ajustements ou des restrictions si nécessaire, afin de garantir une adéquation entre les exigences du travail et la santé de chaque individu.

Les visites médicales sont obligatoires et il existe trois visites : visite d'embauche, visite périodique, visite de reprise.

Pour que l'employeur se joindre au service de médecine de travail il doit y avoir une convention par CHU, puis l'accord de médecin chef de service.

Les maladies professionnelles les plus répétées sont les troubles-musculaires c'est à cause la répétition fréquente de mouvements identiques ou similaires, tels que les gestes de levage, de saisie ou de manipulation, peut entraîner une fatigue musculaire excessive et des tensions, augmentant ainsi le risque de troubles musculaires. Et la surdit   à cause le bruit au milieu de travail.

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Parfois y'a des difficultés pour détecter les maladies professionnelles, et pour détecter les maladies professionnelles il est important de recueillir les antécédents professionnels détaillés des travailleurs, y compris les emplois précédents, les expositions professionnelles passées, la durée d'exposition, les substances chimiques ou les agents biologiques rencontrés, les équipements utilisés, etc. Cette collecte d'informations aide à établir des liens potentiels entre l'exposition professionnelle et les symptômes ou les maladies présentes, et aussi l'examen médical approfondie.

Il existe un programme national en médecine de travail visant à prévenir les maladies professionnelles et à promouvoir la santé des travailleurs. Ce programme est mis en place par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, en collaboration avec d'autres organismes et institutions concernées.

**(Dr C.F. F. 28ans. Résidente. Entretien n°05)** a rappelé que le rôle de la médecine de travail c'est la prévention et la sensibilisation, Le médecin du travail a pour mission principale de veiller à la santé et au bien-être des travailleurs dans leurs milieu de travail, Il effectue des examens médicaux réguliers pour surveiller leur état de santé et identifier les éventuels problèmes liés à leur activité professionnelle.

En collaboration avec les employeurs, il met en place des mesures de prévention pour réduire les risques professionnels;

Il existe trois visites médicales : visite d'embauche, visite de reprise, et visite périodique.

Pour que le travailleur se joindre au service de médecine de travail il doit y avoir une convention signée par CHU.

Et pour débiter les visites médicales au service de médecine de travail la convention puis l'accord de chef médecin de service et l'employeur paye les frais .

Les maladies professionnelles les plus répétées sont la surdit  et les troubles-musculaires.

Il y'a un programme national en médecine de travail pour la prévention des maladies professionnelles il existe en Alg rie un comit  national de m decine de travail et il existe des congr s nationaux de m decine et sant  au travail o  y'a des interventions.

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

(Dr L.C. F. 30ans. Résidente. Entretien n°06) a déclaré que le rôle de la médecine de travail est préventif et accessoirement curatif, l'émission de médecin de travail c'est la surveillance médicale des travailleurs, l'identification et l'évaluation des risques professionnels présents dans l'environnement de travail, et sensibilisation et formation.

Il y'a trois visites de la médecine de travail : visite d'embauche, visite de reprise, et visite périodique.

Pour que l'employeur adhérer et débiter ces consultations au service de médecine de travail, il doit y'a avoir une convention au niveau de CHU et l'accord de chef médecin de service.

Pour détecter les maladies professionnelles, y'a un tableau des maladies professionnelles, chaque maladie à un tableau spécifique;

Il y'a un programme national en médecine de travail pour la prévention des maladies professionnelles il existe en Algérie un comité national de médecine de travail.

(Dr D.B. H. 44ans. MCA. Entretien n° 07) a rappelé que le rôle de la médecine de travail est la protection de la santé des travailleurs; La médecine du travail vise à prévenir les risques professionnels et à protéger la santé des travailleurs.

Les médecins du travail effectuent des examens médicaux réguliers pour détecter les problèmes de santé liés au travail, identifier les maladies professionnelles et évaluer l'aptitude des travailleurs à leur emploi. Cela contribue à prévenir les accidents, les maladies professionnelles et les atteintes à la santé des travailleurs et joue un rôle crucial dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques professionnels. Les médecins du travail travaillent en collaboration avec les employeurs pour analyser les conditions de travail, évaluer les facteurs de risque et proposer des mesures préventives. Cela permet de créer des environnements de travail plus sûrs, de réduire les accidents et les maladies professionnelles, et d'améliorer la qualité de vie au travail, donc la médecine du travail est essentielle pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, prévenir les risques professionnels, promouvoir la santé au travail, garantir la conformité réglementaire et assurer une réintégration professionnelle réussie.

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Il existe trois visites médicales en médecine de travail : la visite d'embauche et visite de reprise et visite périodique.

Les démarches à suivre par l'organisme pour l'employeur adhérer au service de médecine de travail il doit y avoir une convention au service de CHU.

Les maladies professionnelles les plus fréquentes sont : les affections respiratoires liées à l'exposition aux poussières :

Dans des secteurs tels que la construction, les mines, l'industrie du bois et l'agriculture, les travailleurs peuvent être exposés à des poussières (comme la silice, l'amiante, les fibres de bois) qui peuvent entraîner des affections respiratoires, telles que l'asthme professionnel, la silicose ou l'asbestose.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : Les TMS sont courants dans les secteurs qui impliquent des mouvements répétitifs, des postures contraignantes ou une manipulation de charges lourdes. Les travailleurs dans l'industrie manufacturière, la construction, l'agriculture et les services de santé sont particulièrement exposés à ces troubles,

Les maladies professionnelles liées aux produits chimiques : Les travailleurs dans l'industrie chimique, l'agriculture et le secteur de la santé peuvent être exposés à des produits chimiques dangereux, tels que les solvants, les pesticides, les métaux lourds, qui peuvent causer des maladies telles que l'intoxication chimique, les dermatoses ou les cancers professionnels.

Les maladies liées aux facteurs psychosociaux : Les facteurs psychosociaux tels que le stress professionnel, le harcèlement ou la charge de travail excessive peuvent avoir des conséquences sur la santé mentale des travailleurs, entraînant des troubles tels que l'anxiété, la dépression.

Pour détecter les maladies professionnelles : Surveillance médicale régulière : Les travailleurs doivent bénéficier d'un suivi médical régulier effectué par un médecin du travail.

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Ces examens médicaux périodiques permettent de détecter les signes précoces de maladies professionnelles ou des effets néfastes sur la santé liés à l'environnement de travail.

Évaluation des expositions professionnelles : Il est essentiel d'évaluer les expositions professionnelles auxquelles les travailleurs sont confrontés. Cela peut inclure des mesures de substances chimiques, des niveaux sonores, des vibrations, des poussières ou d'autres facteurs de risque spécifiques à l'industrie.

Cette évaluation permet d'identifier les agents ou les conditions de travail susceptibles de causer des maladies professionnelles. Analyse des symptômes et antécédents médicaux : Les travailleurs doivent signaler tout symptôme inhabituel ou toute affection liée à leur travail à leur médecin du travail. Ces informations, combinées aux antécédents médicaux complets, peuvent aider à établir des liens entre les symptômes et l'environnement de travail.

Où y'a un programme national en médecine de travail pour la prévention des maladies professionnelles il existe des congrès nationaux de médecine et santé au travail où y'a des interventions.

### **SYNTHESES DES RESULTANTS**

Les médecins du travail ont pour mission d'identifier les risques professionnels qui peuvent causer des maladies chez les travailleurs, de proposer des mesures de prévention adaptées pour réduire ou éliminer ces risques, comme des équipements de protection individuelle ou des changements dans les méthodes de travail et de surveiller la santé des travailleurs pour dépister les maladies professionnelles à un stade précoce en réalisant des examens médicaux réguliers et en détectant les signes précoces de maladies professionnelles. Cela permet une prise en charge rapide, avant que la maladie ne s'aggrave et ne devienne plus difficile à traiter.

Selon l'auteur **Michel Aubier, pneumologue et professeur de médecine**, sur la médecine du travail et les maladies professionnelles «La médecine du travail a pour rôle de prévenir les maladies professionnelles en identifiant les risques professionnels et en proposant des mesures de prévention adaptées. Elle doit également assurer le suivi

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

médical des travailleurs pour dépister les maladies professionnelles à un stade précoce et permettre une prise en charge rapide». <sup>69</sup>

Après notre entretien avec des médecins du travail, nous avons constaté que la plus part des médecins du travail a répondu que, la médecine du travail revêt un rôle préventif fondamental dans la préservation de la santé des travailleurs et la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

En se concentrant sur la surveillance périodique des travailleurs exposés à divers risques et la détection précoce des problèmes de santé liés au travail, elle contribue à garantir un environnement professionnel plus sûr et plus sain. Les visites médicales obligatoires, telles que la visite d'embauche, la visite périodique et la visite de reprise, permettent d'évaluer l'état de santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Ce que concerne la citation de **Michel Aubier**, les médecins du travail ont un rôle crucial à jouer dans la protection de la santé des travailleurs, en identifiant les risques professionnels, en proposant des mesures de prévention adaptées et en assurant un suivi médical régulier pour dépister les maladies professionnelles à un stade précoce.

De plus, la médecine du travail s'appuie sur la collaboration entre les médecins du travail et les employeurs pour mettre en place des programmes de visites adaptés, identifier les risques spécifiques sur les lieux de travail et promouvoir des pratiques de travail plus sûres. En soutenant également la recherche et l'échange de connaissances lors de congrès et de comités nationaux, la médecine du travail vise à améliorer continuellement les pratiques et les politiques en matière de santé et de sécurité au travail, contribuant ainsi à la protection et à la promotion de la santé des travailleurs.

### **V-c- Le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles au niveau de l'hôpital Franz Fanon de Bejaia:**

---

<sup>69</sup> Michel Aubier, Les maladies professionnelles, 3<sup>e</sup> édition , France2015 ,p 7

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

(Dr T.K. F. 43ans. Maitre Assistante. Entretien n°01) a déclaré que pour prévenir les maladies professionnelles il faut connaître les conditions du travail aux quels les travailleurs sont exposés puis évaluer les risques professionnels et enfin effectuer les visites médicales préventive (VE, VP, VR)

Les examens qui relèvent de la médecine de travail sont les visites médicales qui sont nécessaires à la décision d'aptitude ou dépistage le plus précoce des maladies professionnelles;

Il y'a aussi des examens complémentaires qui ne sont pas à la charge de l'employeur mais ce ne sont pas nécessaire à la décision d'aptitude.

Il existe des visites de contrôle et d'orientation sur le terrain dans les institutions et les entreprises...etc., afin de mieux prévenir et protéger les salariés quant au respect des mesures d'hygiène et de sécurité. Et aussi des campagnes de sensibilisation.

Les activités médicales curative c'est la prise en charge des travailleurs on cas des maladies professionnelles aux accidents de travail faut référer les employeurs à des spécialistes médicaux appropriés lorsque des problèmes de santé spécifique nécessite une expertise supplémentaire.

Pour différentes raisons parfois le médecin de travail demande de changement de poste pour le travailleur par exemple âpre un accident de travail ou maladies professionnelles le travailleur n'est plus adapté à son poste.

Par à port le nombre important d'entreprise qui existent les médecins du travail non suffisant pour couvrir l'ensemble des salariés.

Les visites périodiques ne sont pas respectées par tous les employeurs,

Parfois y'a des rapports négatifs à l'encontre d'un employeur si les conditions de travail sont pas présents, et a cause de manque des moyens de prévention.

(Dr I.A. F. 28ans. Maitre Assistante. Entretien n° 02 ) a rappelé que pour prévenir Les maladies professionnelles il faut expliquer aux travailleurs les bonnes mesures à prendre, les gestes correct es à adopter, et a chaque visite des lieux le médecin



## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

de travail analyse les conditions du travail et les moyens de prévention disponible, et suivi médical des travailleurs, et dépistage précoce des symptômes cliniques en faveur des maladies professionnelles.

Les examens qui relèvent de la médecine de travail : bilan sanguin standard glycémie à jeun, cholestérol HDL et LDL etc...., radiographie du thorax, audiogramme pour voir si le poste est exposé au bruit.

Les examens complémentaires demandés à titre curatif ne sont pas à la charge de l'employeur,

Le médecin de travail il fait des contrôles et des orientations et des sensibilisations sur le terrain afin de prévenir les maladies professionnelles,

Les activités médicales curative que le médecin de travail estime la maîtriser il l'a pratique; Sinon il oriente les travailleurs chez des spécialistes;

Parfois il nécessite un changement de poste de travail si ce poste ne convient pas avec la santé de l'employeur, par un exemple une femme de ménage asthmatique qui manipule les détergents, elle doit changer son poste de travail où y'a pas une manipulation de produits chimiques et de détergents.

Un médecin de travail rencontre parfois des difficultés en faisant sont travail par exemple y a un manque d'espace et de bureaux de consulte, et aussi parfois le siège de l'entreprise se trouve loin donc obligé de déplacer pour faire une visite des lieux, et être exposé à différents risques qui peuvent exister dans le lieu de travail.

Il y'a beaucoup d'entreprises en attente d'un accord pour être prises en charge et cela est du a plusieurs raisons parfois par manque d'effectif et par manque d'espace,

La plus part du temps les visites médicales périodiques sont respectées par les employeurs, et enfaîte y'a un rapport annuel obligatoire a remplir par le médecin du travail, y'a des espaces d'observation à faire que ce soit les points positifs ou négatifs.

**(Dr B.S. F. 38ans. Maitre Assistante. Entretien n°03)** a évoqué que pour prévenir les maladies professionnelles faut informer les travailleurs sur les bonnes mesures et conditions au milieu de leur travail et respecter les visites médicales

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

périodiques, et les examens qui relèvent de la médecine de travail sont les examens cliniques et bilan biologique et exploration en fonction des risques professionnels;

Le médecin de travail est à la charge de l'employeur, et le médecin de travail il fait des visites de contrôle et d'orientation sur le terrain et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir des maladies professionnelles;

Les activités médicales curative que le médecin de travail pratique c'est les traitements des maladies professionnelles et parfois nécessite une orientation vers un spécialiste selon la maladie,

En cas de dysfonctionnement entre l'état de santé de l'employeur et le poste de travail qu'il occupe nécessite un changement de poste, afin d'avoir un poste qu'il lui convient, et cela est âpre avoir fait une étude de poste de travail et prendre une décision en fonction des résultats.

Selon elle y'a pas des difficultés en faisant leurs travail sur terrain;

Y'a pas assez de médecin de travail pour couvrir l'ensemble des salariés et des entreprises et institutions;

Généralement les visites médicales périodiques sont respectées par les travailleurs,

Parfois a l'encontre d'un employeur le médecin rédige un rapport négatif à cause les mauvaises conditions du travail et manque d'hygiène et l'absence des moyennes de protection.

**(Dr O.A. F. 35ans. Assistante. Entretien n°04)** a rappelé que pour prévenir les maladies professionnelles il faut améliorer les conditions du travail et faire une prévention collective et individuelle en expliquant aux travailleurs les risques professionnels et les moyens de protection et les suivies médicales régulièrement en médecine du travail;

Les examens qui relèvent de la médecine du travail, les bilans biologiques et radiologique et autres exploration en fonction des risques professionnels;

Tous les examens complémentaires demandés par le médecin de travail sont à la charge de l'employeur;

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Le médecin de travail fait des campagnes de sensibilisation et des contrôles d'orientation dans les entreprises et des institutions pour prévenir les maladies professionnelles;

Les activités médicales curative qu'un médecin de travail prend en charge c'est les traitements et les pathologies qu'elle soit professionnelles ou non, et orienter le travailleur vers un spécialiste selon son problème médical;

Parfois un médecin de travail exige au travailleur de changé son poste travail s'il ne convient pas à son état de santé, âpre avoir fait une étude de poste et discuter avec l'employeur.

Pour elle y'a pas des difficultés en faisant leurs travail au niveau de leurs services et sur terrain non plus.

Par à port au nombre de demande convention demandées au service de médecine du travail, le service ne dispose pas assez de médecin pour convertir toutes ces demande.

Parfois y'a des travailleurs qui ne respecte pas leurs visites périodiques, et le médecin demande verbalement au travailleur de les respecter, ou bien le signaler dans le rapport annuel du médecin de travail qu'il remet a l'employeur et à la DSP;

Parfois un médecin de travail rédige un rapport négatif à l'encontre de l'employeur quand les conditions du travail sont non respectées et manque de moyens de protection.

**(Dr C.F. F. 28 ans. Résidente. Entretien n°05 )** a rappelé que pour prévenir les maladies professionnelles faut faire un examens clinique complet et des examens complémentaires et faires des visites sur les lieux de travail et faire des études sur les postes de travail, et respecter les visites périodiques.

Les examens qui relèvent de la médecine de travail : chaque pathologie à un bilan spécifique et il existe des examens complémentaires qui ne sont pas à la charge de l'employeur comme les bilans demandées dans le cadre curatif,

Un médecin de travail est obligé de faire des contrôles d'orientation sur le terrain et sensibiliser les travailleurs afin de prévenir les maladies professionnelles,

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Parfois c'est les salariés qui demande faire des changements de poste de travail, cela selon les capacités et l'état de santé des travailleurs, et parfois c'est le médecin de travail qui exige ça, après avoir fait une étude de poste.

Les médecins du travail rencontrent des difficultés en faisant leur travail sur terrain, comme l'accès a quelques entreprises qui sont loin. Le nombre du médecin de travail est insuffisant par rapport au nombre d'entreprises qui existent aujourd'hui,

Généralement les visites périodiques sont respectées par les employeurs, il existe un rapport annuel que le médecin doit remplir s'il le médecin constate des conditions de travail dangereuse ou insalubres qui mettent en danger la santé des travailleurs.

**(Dr L.C. F. 30ans. Résidente. Entretien n°06)** a évoqué que pour prévenir les maladies professionnelles faut faire des examens clinique annuel et des visites périodiques et un bilan biologique et faire des visites sur les lieux de travail,

Et chaque pathologie à un examen et bilan spécifique, et les bilans demandés dans le cadre curatifs ne sont pas à la charge de l'employeur,

Un médecin de travail fait des visites contrôle et d'orientation sur le terrain dans les institutions et entreprises, et des campagnes de sensibilisation pour protéger les travailleurs,

Les activités médicales curatives que le médecin de travail : Consultations médicales le médecin du travail peut effectuer des consultations médicales pour les salariés de l'entreprise et Suivi médical des salariés;

Le médecin du travail peut assurer le suivi médical régulier des salariés, notamment par le biais de visites médicales périodiques. Ces visites permettent de détecter d'éventuels problèmes de santé liés au travail et de prendre les mesures appropriées, il peut aussi orienter les salariés vers des spécialistes médicaux appropriés lorsque cela est nécessaire. Il peut également collaborer avec d'autres professionnels de la santé pour assurer une prise en charge adéquate des problèmes de santé des travailleurs.

Occasionnellement un médecin de travail exige au travailleur de changé son poste travail s'il ne convient pas à sa santé après avoir fait une étude de poste;

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

Selon elle y'a pas des difficultés en exerçant leur travail au service de médecine de travail, par contre sur terrain y'a quelques entreprises l'accès est difficile.

Y'a un manque énorme de médecin de travail pour couvrir l'ensemble des salariés des différentes entreprises.

Généralement les visites médicales périodiques sont respectées par les employeurs parce-que sont obligatoires,

C'est rarement où un médecin rédige un rapport négatif à l'encontre d'un employeur.

**(Dr D.B. H. 44ans. MCA. Entretien n°07)** selon lui la prévention des maladies professionnelles est essentielle pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs pour prévenir les maladies professionnelles il est crucial d'effectuer une évaluation approfondie des risques professionnels présents dans l'environnement de travail. Identifiez les agents chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques et psychosociaux pouvant causer des maladies professionnelles. Analysez les processus de travail, les équipements, les substances utilisées, etc..., mettre en place des mesures techniques pour éliminer ou réduire les risques identifiés et mettre en place un programme de surveillance médicale régulière des travailleurs, en collaboration avec le médecin du travail. Cela permet de détecter précocement les signes de maladies professionnelles, d'adapter les mesures préventives et d'assurer un suivi adéquat de la santé des travailleurs.

Les examens qui relèvent de la médecine de du travail : bilan sanguin standard, radiothérapie du thorax, audiogramme pour vérifier si le poste est exposé au bruit excessif;

Les examens complémentaires a titre curatif ne sont pas à la charge de l'employeur, Un médecin de travail doit faire des visites de contrôle et d'orientation qui permettent de recueillir des informations concrètes sur les conditions de travail, de fournir des conseils adaptés et de contribuer à amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs;

Les activités médicales curatives sont : Consultations médicales le médecin de travail peut effectuer des consultations médicales pour les travailleurs de l'entreprise. Ces consultations peuvent être liées à des problèmes de santé spécifiques rencontrés par les

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

employés, qu'ils soient ou non liés à leur environnement de travail et soins médicaux d'urgence en cas d'urgence médicale sur le lieu de travail, le médecin de travail peut fournir des soins médicaux d'urgence initiaux avant que le patient ne soit transféré à un établissement de soins de santé approprié.

Occasionnellement est nécessaire de changer un poste de travail d'un salarié s'il ne convient pas à son état de santé,

Selon lui il n'existe pas des difficultés en faisant son travail sur le terrain et au niveau de service de médecine de travail.

Il n'y a pas assez de médecin de travail comparants au nombre d'entreprises et d'institutions existent aujourd'hui,

Les visites médicales périodiques sont respectées généralement parce-que sont obligatoires,

Parfois à l'encontre d'un employeur au milieu de son travail nécessite de faire un rapport négatif.

### **SYNTHESE DES RESULTATS**

Par rapport à ce variable, la médecine du travail a pour mission d'identifier les risques professionnels qui peuvent causer des maladies chez les travailleurs, d'évaluer leur impact sur la santé des travailleurs et de proposer des mesures de prévention adaptées. Les médecins du travail travaillent en étroite collaboration avec les employeurs pour mettre en place des politiques de prévention efficaces et pour sensibiliser les travailleurs aux risques professionnels et aux mesures de prévention.

«En choisissant un mode de vie, nous choisissons également de courir certains risques. Chaque forme de vie sociale à son propre portefeuille de risques. Partager les mêmes valeurs, c'est aussi partager les mêmes craintes, et inversement les même certitudes». (Douglas et Wildavsky; Risc and Culture, 1984, p.8.)<sup>70</sup>

D'après les réponses sur nos questions nous convenons beaucoup plus que la médecine du travail contient un rôle essentiel dans la prévention des maladies

---

<sup>70</sup>Sociologie de risque, l'approche ethnologique de Mary Douglas; 3<sup>e</sup> edition, Londres 1982 ,p 15

## **CHAPITRE V: DONNEES PERSONNELLES ET ROLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE L'HOPITAL FRANZ FANON DE BEJAIA**

---

professionnelles en identifiant les conditions de travail spécifiques auxquelles les travailleurs sont exposés et en évaluant les risques professionnels qui en découlent. Les visites médicales préventives, telles que les visites d'aptitude, périodiques et de reprise, sont des examens importants permettant de prendre des décisions d'aptitude et de dépister précocement les maladies professionnelles.

Les médecins du travail effectuent également des visites de contrôle et d'orientation sur le terrain, sensibilisent les travailleurs aux mesures d'hygiène et de sécurité, et veillent au respect de ces mesures.

En cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail, ils assurent la prise en charge médicale des travailleurs concernés et les réfèrent à des spécialistes en cas de besoin. Cependant, le nombre de médecins du travail est souvent insuffisant pour couvrir l'ensemble des salariés, et tous les employeurs ne respectent pas les visites médicales périodiques. Des rapports négatifs peuvent être émis à l'encontre des employeurs en cas de mauvaises conditions de travail et de manque de moyens de prévention.

Malgré ces défis, la médecine du travail reste un acteur clé dans la protection de la santé des travailleurs et la prévention des maladies professionnelles.

# **CONCLUSION GENERALE**



### CONCLUSION GENERALE

La médecine du travail a pour mission d'identifier les risques professionnels qui peuvent causer des maladies chez les travailleurs, d'évaluer leur impact sur la santé des travailleurs et de proposer des mesures de prévention adaptées. Les médecins du travail travaillent en étroite collaboration avec les employeurs pour mettre en place des politiques de prévention efficaces et pour sensibiliser les travailleurs aux risques professionnels et aux mesures de prévention.

La médecine du travail contient un rôle essentiel dans la prévention des maladies professionnelles en identifiant les conditions de travail spécifiques auxquelles les travailleurs sont exposés et en évaluant les risques professionnels qui en découlent. Les visites médicales préventives, telles que les visites d'aptitude, périodiques et de reprise, sont des examens importants permettant de prendre des décisions d'aptitude et de dépister précocement les maladies professionnelles. Les médecins du travail effectuent également des visites de contrôle et d'orientation sur le terrain, sensibilisent les travailleurs aux mesures d'hygiène et de sécurité, et veillent au respect de ces mesures.

Les médecins du travail ont pour objectif d'identifier les risques professionnels qui peuvent causer des maladies chez les travailleurs, de proposer des mesures de prévention adaptées pour réduire ou éliminer ces risques, comme des équipements de protection individuelle ou des changements dans les méthodes de travail et de surveiller la santé des travailleurs pour dépister les maladies professionnelles à un stade précoce en réalisant des examens médicaux réguliers et en détectant les signes précoces de maladies professionnelles. Cela permet une prise en charge rapide, avant que la maladie ne s'aggrave et ne devienne plus difficile à traiter.<sup>71</sup>

En se concentrant sur la surveillance périodique des travailleurs exposés à divers risques et la détection précoce des problèmes de santé liés au travail, elle contribue à garantir un environnement professionnel plus sûr et plus sain. Les visites médicales obligatoires, telles que la visite d'embauche, la visite périodique et la visite de reprise,

---

<sup>71</sup> Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maître de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6ème année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif

## Conclusion générale

---

permettent d'évaluer l'état de santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

En cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail, ils assurent la prise en charge médicale des travailleurs concernés et les réfèrent à des spécialistes en cas de besoin. Cependant, le nombre de médecins du travail est souvent insuffisant pour couvrir l'ensemble des salariés, et tous les employeurs ne respectent pas les visites médicales périodiques. Des rapports négatifs peuvent être émis à l'encontre des employeurs en cas de mauvaises conditions de travail et de manque de moyens de prévention.

De plus, la médecine du travail s'appuie sur la collaboration entre les médecins du travail et les employeurs pour mettre en place des programmes de visites adaptés, identifier les risques spécifiques sur les lieux de travail et promouvoir des pratiques de travail plus sûres. En soutenant également la recherche et l'échange de connaissances lors de congrès et de comités nationaux, la médecine du travail vise à améliorer continuellement les pratiques et les politiques en matière de santé et de sécurité au travail, contribuant ainsi à la protection et à la promotion de la santé des travailleurs.

Malgré ces défis, la médecine du travail reste un acteur clé dans la protection de la santé des travailleurs et la prévention des maladies professionnelles.<sup>72</sup>

---

<sup>72</sup> Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maître de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6eme année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif

**REFERENCES**  
**BIBLIOGRAPHIQUES**

## Références bibliographiques

### I. Ouvrages :

- A. Angers Maurice, initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 2<sup>e</sup> édition casbah, Alger 1987
- B. Guide pratique des risques professionnels
- C. Jean Claude Combissie, la méthode en sociologie, 2<sup>e</sup> édition casbah, Alger 2011
- D. Les maladies professionnelles, Pol Delooz, Damien Kreit, préface de Philippe Gossiries, DROIT SOCIAL, 2<sup>e</sup> édition, Paris 2001
- E. Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, Manuel de recherche en sciences sociales, 5<sup>e</sup> édition, Paris 2017
- F. Manette R, Delooz P, Demet F, Kreit D, les maladies professionnelles, 2<sup>e</sup> édition, Paris 2001
- G. Omar AKTOUF. Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, éditions Québec, Alger 1987
- H. Sociologie de risque, l'approche ethnologique de Mary Douglas, 3<sup>e</sup> édition, Londres 1982
- I. Zagre Ambroise, Méthodologie de recherche en science sociale, 2<sup>e</sup> édition, Harmattan, Paris, 2006

#### a. Dictionnaires

- A. Dictionnaire Larousse

#### b. Documents officiels

- A. OMS
- B. World Health

### Décret et article de loi

- A. Algérie - Loi n° 88-07 de 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail

### Webographie

- A. Alis David 3<sup>e</sup> édition, Paris 2013
- B. Bouzeria Nawel, identification et évaluation des risques de l'activité de la manutention au sein de l'entreprise portuaire de Bejaia (EPB) cas des Dockers professionnels, université Abderrahmane Mira. Bejaia
- C. Brochure: DR.Bounie polytechnique. LILLE l'usine agro-alimentaire
- D. Cairn. Info

- E. Celester.org/guide-méthodologique-1/définition/les-3-niveaux-de-prevention-selon-loms
- F. Cnamts. La médecine du travail. 2013
- G. CNAS d'Alger: lapatrienews.dz
- H. Dab William,
- I. Directive 2006/42/c
- J. Docteur: ch. Exertier. I. malasagne.ph. Teinturier. IPRP.j. PERRIN.ch. Dubois. Group évaluation des risques professionnels, édition Annecy sante travail, 2012
- K. Dr BEHLOULIA Ahmed Lakhdar Maitre de Conférence A en médecine du travail. INTRODUCTION A LA MEDECINE DU TRAVAIL. Enseignement gradue 6eme année de médecine. Année universitaire 2020/2021 Sétif
- L. Economie.gouv.fr
- M. Emploi.lefigaro.fr
- N. H.Pierre, et Jean Pierre, ergonomie et prévention des risques professionnelles
- O. [http:// www.googl.com/amp/medecinelegale.wordpress.com](http://www.googl.com/amp/medecinelegale.wordpress.com)
- P. <http://www.univ-bejaia.dz> Medecine-CHU-de-Bejaia
- Q. <http://Gouvernement.fr>
- R. [https://moncanalcarpien.org/6\\_3\\_maladie\\_pro\\_avantages\\_inconvenients.html](https://moncanalcarpien.org/6_3_maladie_pro_avantages_inconvenients.html)
- S. <https://www.quali-sante.com>
- T. [https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/occ\\_hygiene/occ\\_disease.html](https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/occ_hygiene/occ_disease.html)
- U. Ineris. DRA. méthodes d'analyse des risques générés par une installation industrielle, 2006
- V. Joradp.dz. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire
- W. Journal officiel de la République algérienne
- X. Législation de la médecine du travail /Document de médecine Légale
- Y. Les différents concepts de prévention des risques professionnels.officiel-prevention.com Les actions de prévention
- Z. M.N.risques professionnels. DUNOD,2003
- AA. Médecine du travail: pourquoi choisir la France.  
<https://www.pnpconseil.com>
- BB. Mémoire-introduction à la médecine du travail
- CC. Mémoire-introduction à la médecine du travail. Sétif
- DD. Michel Aubier, Les maladies professionnelles, 2015

- EE. MORGOSSIA NICHAN, guide pratique des risques professionnelles
- FF. Munoz Jorge, l'accident du travail. De la prise en charge au processus de reconnaissance, press universitaire de Rennes, 2002
- GG. Région Job.com/observatoire-mét
- HH. SICAVEL Laérciz da Rosa Abel Carlos, Mémoire du master2; L'apport de la médecine du travail face aux Risques Psychosociaux chez les salariés de l'usine du Groupe Kernou Aluminium, Usine Kernou Aluminium, 2021, pag 10
- II. [www.chubejaia.dz](http://www.chubejaia.dz) apropos-du-chu
- JJ. [www.iners.fr](http://www.iners.fr)
- KK. N. Cocagne, L. Biard, M. Michel, Santé publique Médecine légale, item 109

## **Guide d'entretien**

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de master sous le thème : *Le rôle de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles*, spécialité : Sociologie de la santé, nous prions de bien vouloir nous répondre à quelques modestes questions. Nous vous assurons que le présent guide a été réalisé qu'à des fins scientifiques. Nous vous tiendrons des résultats de notre étude.

### **I. Données personnelles des enquêtés :**

- 1) Genre ?
- 2) Quel âge avez-vous ?
- 3) Quelle est votre situation familiale ?
- 4) Depuis combien d'année travaillez-vous au service de la médecine du travail ?

### **II. Données professionnelles :**

#### **A) L'importance de la médecine du travail dans la détection des maladies professionnelles**

- 1) Quelle est l'importance de la médecine du travail selon vous ?
- 2) Quel est votre mission autant que médecin du travail ?
- 3) Les visites de la médecine du travail sont-elles obligatoires ? Si oui, Combien par an ?
- 4) Quelles sont les démarches à suivre par les organismes employeurs pour adhérer à votre organisme ?
- 5) Quelles sont les procédures à suivre pour débiter les visites médicales au profit des salariés des différentes institutions, entreprises... ?
- 6) Quelles sont les maladies professionnelles les plus fréquentes? Et quelles sont les causes ?
- 8) Trouvez-vous des difficultés pour détecter les maladies professionnelles ?
- 7) Quelles sont vos méthodes pour détecter les maladies professionnelles ?
- 9) Y'a t-il un programme national en médecine de travail pour la prévention des maladies professionnelles ?

**B) Le role de la médecine du travail dans la prévention des maladies professionnelles.**

- 1) Que faites vous pour prévenir les maladies professionnelles ?
- 2) Quels sont les examens qui relèvent de la médecine du travail, bilan pathologie professionnelles, aptitudes etc...?
- 3) Y'a-t-ils des des examens complémentaires qui ne sont pas à la charge de l'employeur ? Si oui, lesquels ?
- 4) Faites vous des visites de controle et d'orientation sur le terrain (dans les institutions, entreprises...etc), afin de mieux prévenir et protéger les salariés quant au respect des mesures d'hygiènes et de sécurité ?
- 5) Faites vous des campagnes de sensibilisation afin de prévenir des maladies professionnelles?
- 6) Y'a t-il un programme de développement de laboratoire de toxicologie industrielle dont vous faites partie ?
- 7) Quelles sont les activités médicales curatives que vous pratiquez ?
- 8) Avez-vous préscrit des changement de postes aux salariés ? Si oui, pour quelle raison ?
- 9) Avez-vous déjà eu affaire à des demandes de changement de poste de la part des salariés ? Si oui, qu'avez-vous fait ?
- 10) Rencontrez-vous des difficultés en faisant votre travail au niveau de votre service à l'hôpital ? Si oui, lesquels (de quelles natures) ?
- 11) Rencontrez-vous des difficultés en faisant votre travail sur le terrain (au niveau des entreprise...etc) ? Si oui, lesquels (de quelles natures) ?
- 12) Y'a-t-il assez de médecin du travail pour couvrir l'ensemble des salariés des différentes institutions, entreprises...adhérent à votre organisme ?
- 13) Est-ce-que les visites périodiques sont respectées par les employeurs ? Si Non, pourquoi et que faites vous dans ce cas là ?
- 14) Avez-vous déjà rédigé un rapport négatif à l'encontre d'un employeur ? Si oui, pour quel motif ?



**15)** Avez vous des choses à ajouter que nous n'avon pas évoqué ?

## ***Résumée***

À chacun ces risques : Autour de nous existe une menace multiple des risques. Notre étude est réalisée dans le service de la médecine du travail de l'hôpital Frantz Fanon pour le but de élargir notre connaissance sur le rôle de la médecine du travail dans la détection des maladies professionnelles, des accidents du travail et de apprendre comment prévenir les risques que nous entourage dans les environnements de travail, ces taches de travail et de avoir les connaissances sur les avantages de cette spécialité.

D'après tout, on a constaté que le service de médecine du travail assure la protection de la santé des employés tout en faisant les missions du service, donnent une prise en charge médicale de qualité et mettre en place des mesures préventives.

## ***Abstract***

“To each their own risks” the sentence you provided could be translate as follozs. Our study was conducted in the occupational health service at the Frantz Fanon hospital in order to expand our knowledge about the role of occupational diseases, identifying workplace hazards, there are multiple potential risks around us, and it is important to learn how to prevent the risks that surround us in the workplace environment and understanding the benefits of this specialty.

Overall, we found that the occupational health service ensures the protection of employee's health while carrying out their duties provides quality medical care and implements preventive measures.